

PROCES-VERBAL
du 15 novembre 2011

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	2
VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RONCQ concernant la situation du collège Paul-Eluard	8
Débat.....	9
<i>Unanimité</i>	9
Question de M. ZAJDA	10
1.01 – FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES – Redéfinition des méthodes de calcul des forfaits « maternels et primaires » - Avenant à la convention en cours – Régularisation de la participation communale pour l’année scolaire 2010/2011 – Renonciation à tout recours des OGEC pour les années antérieures	14
PRESENTATION M. VARLET.....	16
Débat.....	18
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous ».....	26
Ne prend pas part au vote : « Action Roncquoise Citoyenne ».....	26
1.02 – BAIL A CONSTRUCTION CONCLU EN 2007 ENTRE LA VILLE ET L’ASSOCIATION FONCIERE DE TOURCOING ET ENVIRONS (AFTE) – Avenant n° 1 à conclure pour la voie d’accès entre l’école Saint-François et le Boulevard d’Halluin	26
<i>Question reportée</i>	
1.03 – SUBVENTIONNEMENT VILLE-MAISON DES ASSOCIATIONS 2011 - Convention d’objectifs – Avenant n° 1	27
PRESENTATION M. BOSSUT.....	28
<i>Unanimité</i>	28
1.04 – EXERCICE BUDGETAIRE 2011 – Décision modificative n° 2	28
PRESENTATION M. BOSSUT.....	28
Débat.....	29
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Action Roncquoise Citoyenne ».....	30
Contre : « Roncq avec vous ».....	30
1.05 – DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES – DOB	31
PRESENTATION M. BOSSUT.....	31
Débat.....	42

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Mes chers collègues, je vous salue et je salue le public rassemblé.

Nous allons commencer par l'**Ephéméride** pour rappeler tout ce qui s'est passé dans la Commune depuis que nous nous sommes quittés.

- **Le 29 septembre**

Un formidable forum pour les aînés qui permettait, en quelque sorte, de faire le filtre entre les besoins et les offres de services nombreuses qui ont été faites cette année, entre l'atelier Mémoire, la Semaine bleue, le repas convivial... Bref, toute cette perspective de mise en forme dans le cadre justement du réseau VIF – Vivons en Forme.

- **Le 30 septembre**

Ici même, nous avons inauguré le vernissage de la très belle exposition de Pierre Olivier qui sera prolongée vendredi par celle des enfants sur le travail majeur de l'artiste.

Cette exposition a été fort suivie. Vous êtes tous comme moi métropolitains et lorsque vous vous baladez dans les grandes institutions de la métropole, parfois vous êtes sans doute un peu surpris par la raréfaction du public.

A Roncq, nous n'avons pas trop à nous plaindre puisque sur l'ensemble des séances nous avons accueilli près de 600 personnes. Et pour le scolaire, sur lequel nous travaillons énormément puisque c'est le socle de notre action, ce sont 1200 élèves qui sont venus, non pas simplement visiter, mais travailler sur le site et donc se nourrir de ce très beau programme qui était proposé.

- **Le 1^{er} octobre**

Nous avons participé aux Allumoirs dans la Ville. Il ne faisait pas si sombre ; c'était plutôt estival, l'été indien mais, dans tous les cas, le public et la bonne humeur étaient au rendez-vous.

En lien avec l'association qui gère bien sûr cette animation, nous avons un peu changé l'ordonnancement mais des choses seront encore à revoir pour l'année prochaine pour en faire un rendez-vous très festif.

- **Le 7 octobre**

Le collège Eluard a vécu un moment tout à fait exceptionnel, comme on peut le voir sur la projection.

M. Alexis THERAIN, professeur au Conservatoire de Tourcoing, et M. Christophe MOTURY, trompettiste, ont interprété des standards du Reggae ou du Blues ou encore des chansons de Boris Vian. Ils ont partagé ce temps tout à fait sympathique avec les élèves du collège et de la classe.

- **Le 10 octobre**

Pour le traditionnel cross des scolaires avec plusieurs parcours (1,2 km, 1,7 km et 2,4 km) ce sont 312 collégiens et 258 élèves de CM1-CM2 qui se sont alignés au départ, encadrés par les services de la Ville et les éducateurs sportifs municipaux. Coup de chapeau !

- **Les 13 et 14 octobre**

Grosse affluence au Chalet de la Pépinière pour le banquet des seniors qui ouvre la Semaine Bleue. Les gens étaient ravis, comme on peut le voir sur la projection.

A cette occasion, nous avons présenté ces quatre jeunes arrivés **le 13** octobre ; ils ont en moyenne 23 ans, deux jeunes hommes et deux jeunes femmes originaires de Lille et de Dortmund en Allemagne pour la quatrième, ce qui est intéressant pour travailler éventuellement sur les relations internationales.

Ces jeunes sont « volontaires civiques » ce qui signifie qu'ils seront présents les lundi et mardi à Roncq pour faire œuvre civique, en quelque sorte de citoyenneté. Je pense que c'est une formule tout à fait intéressante.

Ils portent des tee-shirts orange ; je ne sais pas s'ils conserveront toute l'année cette couleur. Pour le moment, ils sont donc reconnaissables par cette couleur extrêmement tonique.

Ces jeunes n'ont qu'une seule volonté : dans le cadre de la mission qui leur a été confiée par le CCAS, agir au service des autres.

- **Le 14 octobre**

Moment à la fois très convivial, très intéressant mais aussi très émouvant avec une troupe itinérante, comme seuls savent le faire nos amis belges : les danseurs et danseuses du Jack Show ont animé avec brio la soirée des présidents, dans une ambiance cabaret. Le spectacle a été très apprécié.

D'ailleurs certains de nos présidents ont donné d'eux-mêmes sur scène comme on le voit sur la photo, notamment l'ancien Président de la Croix Blanche.

- **Le 15 octobre**

Nous avons participé au Festi'danse avec le tonitruant Eric KOLOKO, qui devient un habitué, quelqu'un qui imprime son talent, son tempérament au public présent, de tous âges. Ce fut un bon moment passé ensemble.

- **Du 13 au 23 octobre**

Cela foisonnait et nous ne sommes là que dans l'animation... Semaine bleue, bourle, concert, activités physiques, concours de cartes, visites d'expositions, spectacle lyrique à La Colombe... C'était vraiment tous azimuts et je pense que nos anciens ont apprécié.

- **Le 22 octobre**

Nous avons été sur les fonts baptismaux de l'épicerie fine « Chez Matthieu » au 6 place Jean-Jaurès. Cette inauguration a été l'occasion de soutenir ce jeune commerçant qui s'installe dans le cadre de la dynamisation du commerce ronquois.

- **Du 24 au 28 octobre**

Nous avons accueilli beaucoup d'enfants dans les centres de loisirs de la Toussaint : 70 chez les filous et les bout'choux, plus de 120 pour les juniors et les cadets (6-9 ans).

Ils ont fait de la danse, ils ont parlé anglais, ils se sont essayé aux arts plastiques. Ils ont passé un temps tout à fait sympathique et pédagogique ensemble.

- Depuis notre dernière réunion, un certain nombre de travaux ont été réalisés :

Les enrobés de la rue du Dronckaert, notamment. Nous saluons toutes les entreprises qui y ont travaillé parce que le chantier était très complexe (vous l'imaginez bien) quand on travaille dans un environnement très contraint par les habitations. Je veux aussi saluer les riverains sachant que désormais ces derniers vont bénéficier de la qualité des espaces publics qui ont été rénovés. C'est aussi une valorisation économique pour les habitants mais il leur a fallu subir un moment un peu désagréable ; c'est ainsi.

Tout le monde n'a pas été très civique. Quand je cours dans ce secteur, j'observe parfois des gens un peu imprudents, qui remontent la voie n'importe comment. Mais la police a été très présente ; elle a aligné les personnes inciviques quand il le fallait. On a fait le même constat sur d'autres chantiers, comme celui de la rue Pasteur. En tous les cas, cela s'est très bien passé.

Sur la photo, vous pouvez voir Denis VANDEVYVERE devant les nouvelles grilles des cimetières. Cette réalisation est également valorisante pour les cimetières de Roncq avec des aménagements beaucoup plus qualitatifs –depuis le temps qu'on les attendait– pour les espaces poubelles qui seront végétalisés, ce qui permettra de les dissimuler un peu car ce n'est effectivement pas très beau mais très utile.

Le 8 décembre (je vous en parle dès ce soir) nous inaugurerons le passage en 3D du cinéma Gérard Philippe, ce qui est quand même une première pour un petit équipement de ce type. Je dis toujours que c'est un véritable miracle pour ce petit cinéma, qui fonctionne depuis 20 ans, avec un renouvellement des équipes bénévoles.

Je rappelle quand même que cette opération représente un très beau triptyque car le coût financier est de plus de 80.000 € ; c'est très bien car on soutient ainsi la culture de proximité :

40.000 € ont été apportés par le Député, Christian VANNESTE

20.000 € par la ville de Roncq

Le reste provient de la vente des billets et le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

- **Le 3 novembre**

Nous avons reçu à Roncq le Procureur de la République, Frédéric FEVRE. Ce fut un moment de rencontre tout à fait intéressant avec des temps différents avec des scolaires.

Personnellement, j'ai été surpris par la méconnaissance totale de ces adolescents de la ligne qui peut les faire plonger tout à coup dans le mal ou, du moins, dans ce qui n'est pas bien. Ils n'ont pas toujours le sentiment de franchir la ligne rouge. Quand le Procureur de la République leur a expliqué que s'ils utilisaient sciemment le scooter d'un copain, sachant qu'il était « emprunté » sans son autorisation, c'est du recel de bien ! Ce qui les a tous scotchés.

De même pour la capture d'images sur les réseaux sociaux : quand ils filment leurs copains qui se bagarrent dans la cour de récréation, d'abord ce n'est pas très civique. Il vaudrait mieux les arrêter plutôt que de les encourager en les filmant.

Pour nous, ces situations nous paraissent basiques parce que nous savons les interdits. Même nous, adultes, connaissant ces interdits, il faut nous les rappeler et les signaler.

Ce n'était pas la seule raison de la présence de Frédéric FEVRE mais, au moins pour les adolescents, cela a été un moment important.

Ensuite, nous avons rencontré les seniors et le grand public. Les gens présents nous ont vraiment demandé de multiplier ce type de rencontre avec les corps de la nation (police nationale et autres) pour comprendre comment cela fonctionne.

- **Les 8 et 9 novembre**

Ont été lancées au JAB et à la piscine des activités de remise en forme et d'entretien plus douces pour les plus âgés.

Là aussi, on a souhaité prévoir des classes d'âge... plus on avance en âge, plus les cohortes sont importantes, plus il faut parvenir à distinguer les personnes en fonction de l'évolution de leur âge, de leur handicap, de leur absence de mobilité. Nous avons donc pensé que proposer un atelier pour les plus de 80 ans était plutôt utile, ce qui a été fait sur un certain nombre de secteurs dont la piscine. Cela ne veut pas dire que les personnes de moins de 80 ans ne peuvent pas y aller mais qu'il y a eu, au moins, une formation de nos éducateurs adaptée à ce grand âge pour que gens puissent rester en forme.

Et cela fait partie de notre engagement que je pense pouvoir vous présenter au cours de notre prochaine séance, de rejoindre le réseau VIF (Vivons en Forme) et j'y travaille déjà. C'est valable à tous les âges de la vie et c'est plutôt bien d'échanger des expériences entre communes à ce sujet.

- **Ce samedi 19 novembre**

Je voudrais terminer en vous disant de ne pas oublier la Semaine de la Solidarité Internationale. Cette action m'est particulièrement chère puisque je l'ai développée avec les services de la Communauté Urbaine. Nous sommes aujourd'hui un certain nombre de communes à entrer dans ce dispositif « SSI ».

Comment réfléchissons-nous à notre engagement par rapport aux pays qui en ont besoin ?

Ce n'est pas parce que nous sommes en crise, ce n'est pas parce que nous sommes dans un environnement financier particulièrement contrarié qu'il ne faut agir pour le monde.

Et agir pour le monde, cela part très concrètement de notre commune, de notre pas de porte. On le fait depuis très longtemps.

Ce n'est pas non plus agir avec une mauvaise conscience ou une conscience de racheter les fautes qu'on aurait pu commettre par le passé.

C'est co-construire... C'est construire avec l'autre et progresser ensemble !

A Roncq, notre action est longue avec un village Humani avec Selinkegny.

Elle commence à l'être aussi avec l'Asie puisqu'une association ronquoise travaille avec le Cambodge.

C'est tout cela que nous dirons ce jour-là, que nous allons partager autour d'un repas qui nous sera préparé par des femmes d'origine maghrébine, qui auront travaillé sur des échanges de cultures. Je sais que des fiches de recettes ont été écrites.

C'est tout ce côté d'échanges, de forum, de rencontres interculturelles.

Ce n'est pas un moment de l'année mais, à un moment donné, il faut bien se poser et se dire : *pour nous, la solidarité au monde, c'est quoi, et pas simplement la solidarité dans la commune ? Quel est notre regard sur la solidarité au monde ?*

Ce forum sera suivi par un concert de l'Orchestre de chambre de Sergueï Leontyev, qui va circuler dans plusieurs communes.

Là aussi : mutualisation de moyens. Dans mon club des communes à l'international, une personne de Lambersart me l'a proposé et je l'ai accepté bien volontiers puisque cela permet de faire des économies d'échelle et de pouvoir assister à un très beau concert.

Rendez-vous donc le 19 novembre et vous y êtes, toutes et tous, attendus nombreux.

Monsieur LAMBLIN, êtes-vous prêt à assurer l'appel.

M. LAMBLIN -

Tout à fait, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 15 NOVEMBRE 2011 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Michel PETILLON - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Jean-Jacques FERON - Sophie LAFRENOY - Thierry BUCQUOYE - Jean-Louis BEAUVENTRE - Rose-Marie BUCHET - Laurent WINDELS - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Geneviève LEROUGE - Pierre GUILLEMAUD - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Thibault TELLIER - Peggy LAMBLIN - Catheleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Antonio DA SILVA donne procuration à André VARLET
Annick CASTELEIN donne procuration à Réjane CASTEL
Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT
Catherine SUBTS donne procuration à Jean-Louis BEAUVENTRE
Hervé DELVAS donne procuration à Bruno ACKOU

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Nous allons commencer par un vœu, ce qui n'était pas prévu à l'ordre du jour. Toutefois nous nous sommes rencontrés à quelques-uns pour échanger sur un sujet qui nous préoccupe qui est celui de l'avenir du collège public de Roncq dans sa réhabilitation sur laquelle nous travaillons depuis un certain nombre d'années et pour laquelle nous n'avons pas vraiment de signes très positifs. Nous avons donc rédigé un vœu, que je vais vous lire à l'instant et que nous allons présenter au Président du Conseil général, Patrick KANNER.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RONCQ concernant la situation du collège Paul-Eluard

Le Conseil Municipal de la Ville de Roncq est particulièrement préoccupé par la situation actuelle du Collège Paul-Eluard, et souhaite ce soir s'exprimer officiellement à ce sujet.

Nous en avons fait part dès avril 2010 à M. Bernard DEROSIER, alors Président du Conseil Général du Nord, en lui confiant notre inquiétude quant à l'état de délabrement actuel de notre collège public.

Lors d'une rencontre en Préfecture du Nord, M. Bernard BAUDOUX, Vice-président chargé des collèges, nous avait laissé entendre qu'une relocalisation du collège n'était pas d'actualité² mais que celui-ci serait réhabilité sur site, pour une enveloppe d'environ 6 M€, dont 3 M€ pour la demi-pension, et ce d'ici 2014, avec une première tranche possible dès 2012.

Ce schéma, basé autour d'une réhabilitation qualitative, nous semblait alors correspondre à une réponse pertinente à nos attentes.

J'arrête ma lecture pour faire un commentaire : nous avons travaillé sur la possible relocalisation dans un site nouveau avec un nouveau collège. Cette piste n'a pas été suivie ; on a senti que le Conseil général ne nous suivrait pas immédiatement.

Nous nous sommes alors dit : il faut sauver le collège parce qu'il n'est pas dans un bon état, acceptons la copie de la réhabilitation in situ.

Je reprends la lecture du vœu qui vous est soumis :

Une problématique plus urgente est apparue lors de cette rentrée 2011 : celle des six préfabriqués installés « provisoirement » depuis plusieurs décennies qui semblent définitivement en fin de vie et ne répondent manifestement plus aux conditions non seulement de confort, mais surtout de sécurité nécessaires afin d'accueillir du public, qu'il soit étudiant ou enseignant.

On parle aujourd'hui d'inondations de ces bâtiments vétustes, d'un plancher risquant de céder sous le poids des utilisateurs, d'une isolation déplorable, bref autant

d'arguments allant dans le sens d'une nécessaire et rapide intervention des services départementaux sur le lieu, la sécurité des utilisateurs étant désormais mise en jeu, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer en cas d'accident.

M. Patrick KANNER, Président du Conseil Général du Nord, nous a indiqué, il y a quelques jours, que ces préfabriqués seraient remplacés rapidement suite à nos trois nouvelles interventions en août puis en septembre 2011, mais le problème de fond reste à nos yeux entier :

Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de retour précis quant au projet de réhabilitation envisagé, ce qui préoccupe légitimement la Ville, et nous espérons que cette pose de préfabriqués en urgence ne remettra en rien en question la procédure de réhabilitation pour laquelle nous souhaitons obtenir dès que possible de plus amples informations, en termes de calendrier et de mise en œuvre.

Nous appelons donc de nos vœux un positionnement rapide du Conseil Général quant au projet de rénovation du collège Paul-Eluard, qui a grandement besoin de restaurer son image aux yeux de notre population (cela ne remet absolument pas en cause l'excellent travail du corps enseignant et de la Principale ; il faut aussi évoluer dans des bâtiments adaptés aux circonstances du jour) et représente aujourd'hui un enjeu majeur et prioritaire pour notre territoire.

Les positionnements de structures scolaires sont importants dans le maillage d'une commune comme Roncq. Nous devons, nous, Conseil municipal, nous montrer solidaires de cette action et de la réhabilitation de notre collège public.

La formulation vous convient-elle ?

Y a-t-il des ajouts qui sont encore possibles ?

Le texte vous semble-t-il correct ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Tout ce qui contribue à essayer de sortir ce dossier de l'oubli nous convient parfaitement et c'est avec plaisir que nous apposerons notre signature en bas de ce document, symboliquement du moins.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Monsieur ZADJA, vous avez souhaité poser une question ; vous allez donc nous la présenter.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début de l'année scolaire, nous constatons quelques changements dans les assiettes de nos enfants à la cantine. On peut remarquer, par exemple, que les portions ont diminué, notamment chez les petits.

Si on peut comprendre qu'il faut éviter le gâchis, les rations des maternelles sont souvent trop petites, notamment au niveau des laitages.

Une différenciation dans les assiettes devrait, logiquement, entraîner également une différenciation dans les tarifications. Merci.

M. LE MAIRE –

Je vais vous apporter la réponse, Monsieur ZAJDA. J'imagine que vous faites référence à un épisode du début de l'année, à savoir la rentrée scolaire de septembre dernier.

Je ferai simplement un point qui nous permet de repositionner la problématique Cantine dans sa globalité, à savoir un mode de gestion mixte (public/privé) avec une société chargée par nos soins de l'approvisionnement et de la direction des déchets.

Le nouveau contrat, qui a été conclu entre la Ville et cette société sur la base d'un dialogue compétitif (rappelez-vous), fixe un prix unique pour un repas scolaire à 1,54 € TTC, aujourd'hui en réactualisation à 1,58 € TTC, sans distinction entre primaire et maternelle.

Cette proposition contractuelle a été étudiée, examinée à plusieurs reprises en Commission d'appels d'offres dont vous êtes un membre actif, notamment en date du 3 août 2010. Ni observations, ni réserves n'y ont été émises relativement à cette tarification unique.

Ce prix de 1,58 € TTC correspond au service de chaque repas mais peut-être faut-il en rappeler le contexte. Pour ce faire, je vais être un peu long mais il me semble important que vous le sachiez et je vous invite, bien cordialement, à partager un repas de la cantine qui se décompose de la façon suivante :

- un hors d'œuvre ou un potage
- un plat protidique principal : viande (bœuf, volaille) poisson.
- un plat d'accompagnement : légumes dits verts et un plat de féculents : pâtes, riz, légumes secs, pommes de terre

- un fromage
- laitage ou dessert
- du pain
- et un certain nombre d'ingrédients de table

Ce coût alimentaire n'est qu'un paramètre parce que, globalement, le prix d'un repas s'élève à 6 € à peu près dans la mesure où vous devez inclure la surveillance de la restauration, ce qui n'est pas neutre et surtout variable selon les tranches d'âges.

Pour les primaires, 1 agent pour 25 convives,

Pour les maternels, 1 agent pour 20 convives.

Pour en venir aux portions et non pas aux rations... on ne parle pas de rations, grâce à Dieu. Les portions servies dans l'assiette de nos enfants correspondent strictement, là encore, aux recommandations qui nous sont faites. On n'invente donc rien.

Je voudrais vous rassurer aussitôt : rien n'a été retiré de l'assiette !

Sans tout énumérer, pour votre information néanmoins, le pain doit faire 30 g, les carottes 50 g, le steak haché 50 g, les fruits crus 100 g... etc., etc. Tout cela est extrêmement normé et, rassurez-vous encore, il est hors de question de faire de quelconques économies sur les grammages.

Bien évidemment, les recommandations sont respectées. Néanmoins, de petites adaptations peuvent « parfois » arriver. Par exemple, quand les enfants sont plus nombreux que prévu parce que les gens ont été imprévoyants, ils sont bien sûr acceptés, des partages sont naturellement faits mais comme il y a toujours 2 repas « en plus »... par le passé, il y en avait beaucoup plus et c'était du gâchis total, et on verra que le gâchis existe encore énormément.

Je répète qu'il y a 2 repas de sûreté, ce qui permet de faire face « au cas où » mais c'est vraiment exceptionnel.

Je rappelle en outre que 2 Commissions menus se tiennent annuellement auxquelles toutes les écoles sont invitées ; elles n'y participent pas toutes mais toutes sont invitées : il n'y a pas de question tabou, tous les sujets sont évoqués, notamment ce type de question. Une Commission s'est tenue après trois semaines de fonctionnement, m'a-t-on dit, et aucune question particulière n'a été posée ce jour-là.

Il est important toutefois d'aller au-delà de votre question parce que cela permet de faire le point : qu'en est-il des aliments non consommés par nos enfants ?

C'est une bonne question sur laquelle j'ai dit publiquement quand j'ai présenté la Semaine de la Solidarité Internationale : personnellement, je ne me sens pas bien quand je dois réfléchir sur une problématique aussi importante que l'alimentation, la sous-alimentation dans le monde et de voir qu'à Roncq on jette une bonne partie de ce qui est dans les assiettes.

Des tests ont été refaits sur des écoles maternelles publiques au cours des dernières semaines. Ecoutez-bien !

Je parle bien des maternelles car plus vous montez, plus la proportion est importante.

On a constaté que 7,5 % des entrées étaient bazarées, 23,5 % pour la viande, 24 % pour les pommes de terre.

Quand je me rends dans les cantines, on me dit : *Monsieur le Maire, il manque de frites*. Si on pouvait avoir des frites ou des pizzas tous les jours ou des hamburgers... Mais est-ce notre devoir d'élu républicain que de proposer ce genre de restauration à nos enfants ?

Je le dis sans ironie. Pour être membre du réseau VIF et d'en apprendre beaucoup de choses : on côtoie des universitaires, des psychologues, des professeurs de médecine : il y a un vrai travail culturel à mener avec les familles, et ce pas uniquement dans les communes défavorisées. Parfois, les parents pensent bien faire en donnant à leurs enfants un paquet de chips parce que cela nourrit ! Eh bien, non, ce n'est pas ainsi et il y a vraiment une éducation au goût à faire et sur laquelle nous devons nous battre, et une éducation à la culture alimentaire sur laquelle nous allons travailler.

Pour revenir aux chiffres, cela fait beaucoup. 25 % pour les petits pois – autre exemple.

Et ce ne sont que des chiffres indicatifs ; j'en possède d'autres qui laissent à penser que la moitié du plateau repas pris par l'enfant à Roncq est « balancée ». Je dis bien : la moitié !

Il n'y a donc pas de problème de sous-alimentation mais un autre problème sur lequel il faut réfléchir.

J'entends bien qu'après l'assiette, il y a le centre de valorisation organique. Depuis de nombreuses années, tout ce que nous jetons à la cantine part au CVO... Mais quand même, nous n'avons pas vocation à payer des repas pour nos enfants et que la moitié parte au COV.

Il y a donc là une vraie interrogation sur laquelle nous allons travailler et c'est un combat tous azimuts avec les enseignants et les familles.

J'ai demandé à André VARLET d'évaluer le coût du fruit à la rentrée. On a été très généreux avec ce « fruit à la récréation » mais est-il vraiment consommé ?

De mon côté, j'ai des retours en CTP et Cathleen COPPIN-QUIVRON peut en témoigner : on me dit que tout n'est pas consommé parce qu'il faut présenter... Si vous présentez une pomme non épluchée à un enfant, il n'a pas forcément envie de la manger telle quelle.

Le fruit et le légume ne vont pas de soi aujourd'hui dans notre culture.

Il faut donc faire tomber les tabous.

Mais si on se lance dans de telles opérations (je parle devant les représentants des syndicats qui me rapportent toutes ces notions très importantes en CTP), cela veut dire qu'il nous faut travailler sur des axes de progrès. Mais on ne pourra le faire qu'avec les parents, surtout sans les culpabiliser. Il faudra qu'on les fasse rentrer un peu plus dans l'école pour qu'ils participent de cette culture alimentaire parce que, quand même, on doit s'offusquer que 50 % du plateau repas soient jetés à la poubelle !

Pour moi, c'est inacceptable.

Comme vous, j'ai appris à finir mon assiette, à ne pas jeter du pain... Cet apprentissage me semblait plutôt bon et il faut retrouver ce bon sens que nous avons peut-être un peu perdu. C'est aussi et surtout le respect de la nourriture. Abattre un animal, ce n'est pas toujours très sympathique mais il faut le respecter et donc manger la viande.

Abattre pour jeter à la poubelle n'a pas beaucoup de sens !

Dans quelle société vivons-nous !

Ce sont toutes ces réflexions qui sont menées avec les enfants et je crois qu'il n'y a pas d'âge qui ne nous permette de progresser sur ces questions.

Tout cela pour vous rassurer, Monsieur ZAJDA : l'assiette est la même, tous les grammages sont respectés.

Et j'invite les parents à travailler sur ce problème du « *je jette trop facilement* » justement pour que nous adhérions au programme VIF (Vivons en Forme) qui nous permettra d'avancer en la matière avec d'autres communes qui y sont depuis très longtemps... je pense à Fleurbaix, Béziers dont j'ai rencontré le Sénateur-Maire qui me parlait de la façon dont les choses étaient traitées dans sa commune. Des expériences extrêmement intéressantes sont menées et sur lesquelles nous pouvons –ensemble– progresser. En tout

cas, personnellement, j'ai envie d'être très actif dans ce domaine et vous pouvez compter sur ma détermination pour, justement, progresser sur ce sujet.

Nous allons entrer maintenant dans l'ordre du jour.

1.01 - FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES - Redéfinition des méthodes de calcul des forfaits « maternels et primaires » - Avenant à la convention en cours - Régularisation de la participation communale pour l'année scolaire 2010/2011 - Renonciation à tout recours des OGE C pour les années antérieures

Aux termes de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignements privés, dans sa rédaction résultant de l'article 18 de la loi du 25 janvier 1985, repris à l'article L 442-5 du Code de l'Education, : « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ». Aux termes des dispositions de l'article 7 du décret n° 60-389 du 22 avril 1960, dans sa rédaction résultant du décret du 12 juillet 1985, figurant désormais à l'article R. 442-44 du Code de l'Education : « En ce qui concerne les classes élémentaires, la commune siège de l'établissement est tenue d'assurer, pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires publiques, les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes sous contrat... En ce qui concerne les classes maternelles ou enfantines, la commune siège de l'établissement, si elle a donné son accord à la conclusion du contrat, est tenue d'assurer, pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les classes maternelles ou enfantines publiques, les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat. Pour les élèves non domiciliés dans la commune siège de l'établissement, leurs communes de résidence peuvent également participer, par convention, aux dépenses de fonctionnement de ces classes, sous réserve des dispositions... ».

En complément de ce socle juridique historique, la circulaire n° 2007-142 du 27 août 2007, prenant le relais de la circulaire du 2 décembre 2005 annulée par la Haute Juridiction Administrative (Conseil d'Etat) en date du 4 juin 2007, est venue commenter et expliciter les textes en vigueur modifiés substantiellement par la loi du 13 août 2004 (articles 87 et 89). Cette circulaire a elle-même fait l'objet de nombreux débats et diverses doctrines, relativement au fait que celle-ci ne reprend pas dans son annexe, dédiée aux dépenses obligatoires, au titre du principe de la « parité » de traitement entre écoles publiques et écoles privées, les charges de personnels affectés au soutien pédagogique des personnels enseignants (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ou A. T.S.E.M).

C'est sur la base de l'ensemble de ces textes que nous avons reconstruit un conventionnement avec les O.G.E.C (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) de Saint François et Saint Roch en date d'Avril 2010, celui-ci se substituant aux accords initialement conclus en Août 1983. Ce nouvel accord contractuel et tripartite a fait l'objet d'une autorisation préalable de notre Assemblée Délibérante en date du 30 mars 2010 (réf 30/03/2010/05). Cette convention avait notamment pour objectif de clarifier les dépenses à prendre en compte pour la détermination des « forfaits » communaux (maternels et primaires) et de distinguer les élèves ne résidant pas à Roncq (bénéficiant ou non d'un accord de dérogation).

Dans la délibération susvisée, notre assemblée avait fixé les nouveaux forfaits (provisoire base 2009) à :

- 693,31 €/élève/an pour les maternels
- 691,61 €/élève/an pour les primaires
- 184,00 €/élève/an au titre du forfait intercommunal

Lors de nos séances en date des 29 juin 2010 (n° 29/06/2010/26) et 28 juin 2011 (n° 28/06/2011/37) les forfaits maternels ont été révisés comme suit :

<i>Par an et par enfant</i>	<i>Forfaits consolidés 2010</i>	<i>Forfaits « conservatoires » 2011</i>
<i>Maternels</i>	691,65 €	691,65 €
<i>Primaires</i>	693,36 €	693,36 €
<i>Forfait intercommunal</i>	184,00 €	184,00 €

Il y a lieu d'indiquer que les forfaits 2011 ont le titre de « conservatoires » dès l'instant où les OGEC n'ont pas souhaité s'associer à leur définition. Tout au contraire, les OGEC Saint-François et Saint-Roch ont choisi d'engager une action précontentieuse en avril dernier, visant à obtenir une révision substantielle des forfaits susvisés. A partir du compte administratif 2009 de la commune, leur évaluation des forfaits porte ceux-ci à **1 269,58 €** (maternels) et à **910,49 €** (primaires) relativement à l'année scolaire 2009/2010. Outre cette dernière, leur réclamation porte sur les années scolaires 2008/2009, 2007/2008 et 2006/2007. Les sommes globales revendiquées sont arrêtées comme suit :

	<i>Saint-François</i>	<i>Saint-Roch</i>	<i>Total</i>
<i>Forfaits 2009/2010, 2008/2009, 2007/2008 et 2006/2007</i>	330.426 €	240.776 €	571.202 €
<i>Intérêts cumulés à la date de la demande</i>	18.964 €	13.877 €	32.841 €
TOTAL	349.390 €	254.653 €	604.043 €

La pierre angulaire de la revendication des OGEC porte sur les personnels ATSEM non pris en compte dans nos forfaits maternels.

La consultation de notre conseil juridique dans cette affaire, de même que les jurisprudences (Tribunal Administratif de Lille) ou accords récents de diverses communes dans le département du Nord, a révélé la fragilité juridique de nos modalités de calcul des forfaits maternels excluant ces personnels ATSEM. Une jurisprudence récente du Tribunal Administratif de Lille (affaire n°0301753 en date du 23 février 2011) déclare par ailleurs : « ... ni ces communes, ni les organismes de gestion des écoles ne peuvent, par la voie contractuelle, renoncer à l'application de ces dispositions et fixer des montants de participation ne correspondant pas aux prévisions de la loi... ». **Autrement dit, toute clause conventionnelle contraire est inopérante et réputée non écrite...**

A l'action contentieuse très incertaine, nous avons fait le choix d'une approche intelligente et pragmatique, par la voie du dialogue et de la transaction. Deux tours de table se sont tenus sur cette affaire depuis la rentrée (le 16 septembre et le 24 octobre 2011), auxquels ont participé les Présidents des OGEC Saint-François et Saint-Roch, l'Adjoint délégué à l'Education et la

Jeunesse, le Conseiller Municipal Délégué aux Finances, nos conseils ou médiateurs respectifs, de même que des techniciens municipaux.

Assez facilement nous avons pu sceller un accord portant notamment sur une méthodologie renouvelée du calcul des forfaits, ceux-ci intégrant désormais les A.T.S.E.M et la contrepartie (10 %) des congés payés des personnels. Les forfaits correspondants ont été arrêtés d'un commun accord et en totale transparence, respectivement à 1 168,62 € et 712,02 € pour les maternels et primaires et ce, au titre de l'année scolaire écoulée (2010/2011). Les régularisations correspondantes s'élèvent à 44 248,59 € pour Saint François et 31 476,64 € pour Saint Roch, soit un total de 75 725,23 €, somme dont il est prévu le versement avant le 31 décembre prochain (provisionné au budget 2011).

En contrepartie de cette révision des forfaits, les O.G.E.C Saint François et Saint Roch renoncent à tout recours relatif aux années antérieures à l'année scolaire 2010/2011. Dès lors ils abandonnent leur revendication financière de plus de 600 000 €.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble de ces dispositions, celles-ci devant donner lieu à la conclusion d'un avenant n°1 à la convention initiale d'Avril 2010. Cet acte additionnel :

Intégrera la méthode de calcul des forfaits par ajout d'une annexe et les personnels A.T.S.E.M et l'indemnité de 10 % pour congés payés dans l'inventaire des dépenses entrant dans le champ des forfaits :

- *Prendra acte des forfaits 2010/2011 (1 168,62 € maternelles et 712,02 € primaires) et des régularisations correspondantes (44 248,59 € St François et 31 476,64 € pour St Roch). Le forfait intercommunal de 184 € reste inchangé ;*
- *Prendra acte de la renonciation à tout recours des OGEC St François et St Roch pour toutes les années antérieures à l'année scolaire 2010/2011, leur déclaration écrite respective étant annexée à cet avenant n°1 valant accord transactionnel.*

Bien évidemment la présente donne mandat au maire pour intervenir à la signature de ces nouveaux accords.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 8 novembre 2011***

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur VARLET, encore pour les écoles.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous épargnerai une lecture fastidieuse des très nombreux textes, décrets et circulaires régissant les rapports entre les communes et les établissements d'enseignement privé sauf à vous en rappeler l'essentiel, qui est repris à l'article L 442-5 du Code de l'Education – Je cite :

« Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. »

Pour prendre une image : 1 € dépensé en fonctionnement pour un élève du public vaut 1 € pour un élève du privé.

C'est donc sur la base de l'ensemble de ces textes qu'à la demande de Monsieur le Maire en 2009, nous avons mené avec les OGEC (organismes de gestion des écoles catholiques) Saint-François et Saint-Roch une discussion afin de reconstruire un conventionnement se substituant aux accords qui avaient été conclus en août 1983, soit plus de 25 ans auparavant.

Ce nouveau conventionnement avait notamment pour objectif de clarifier les dépenses à prendre en compte pour la détermination des forfaits et aussi (c'était nouveau par rapport à la convention de 1983) de distinguer les élèves résidant ou ne résidant pas à Roncq, ce qui n'était pas le cas auparavant comme je viens de le souligner.

Par délibération en date du 30 mars 2010, les montants des forfaits avaient été fixés à :

693,31 € pour les maternels

691,61 € pour les primaires

184 € au titre du forfait intercommunal

Un an plus tard, le 2 avril 2011, nous recevions des deux OGEC deux lettres recommandées demandant à la ville de Roncq la révision du montant de ce forfait dont ils contestaient le mode de calcul et, en même temps, une régularisation pour les quatre années antérieures ; celle-ci étant évaluée par leurs soins à 330.426 € pour Saint-François et 240.776 € pour Saint-Roch sans compter les intérêts de retard, ce qui portait le total à 640.043 € !

La pierre angulaire de la revendication des OGEC portait essentiellement sur les personnels ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) non pris en compte dans nos forfaits.

Après consultation de notre conseil juridique et l'étude approfondie de la jurisprudence très nombreuse sur le sujet, je peux vous l'assurer, nous avons fait le choix d'une négociation plutôt que d'une action contentieuse dont l'issue nous paraissait très incertaine.

Deux réunions eurent lieu les 16 septembre et 24 octobre derniers et nous avons pu sceller un accord dont les termes, que je vais vous rappeler, donneront lieu à un avenant à la convention initiale d'avril 2010.

Que prévoit cet avenant ?

- D'ajouter une annexe précisant la méthode de calcul des forfaits, incluant notamment les ATSEM et l'indemnité de 10 % pour congés payés des personnels.
 - De prendre acte des forfaits 2010 et 2011 recalculés, à savoir 1.168,62 € pour les maternels (au lieu de 691,65 €) et 712,02 € pour les primaires (au lieu de 693,36 €) ainsi que les régularisations correspondant à cette année 2010 et 2011, à savoir :
 - 44.248,59 € pour Saint-François
 - 31.476,64 € pour Saint-Roch
 - Soit un total de **75.725,23 €**
- Le forfait intercommunal restant inchangé à 184 €.

Enfin, cet avenant prévoit de prendre acte de la renonciation à tout recours de la part des OGEC Saint-François et Saint-Roch pour les années antérieures.

Nous vous demandons donc ce soir, mes chers collègues, de bien vouloir donner mandat à Monsieur le Maire pour intervenir à la signature de ces nouveaux accords.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur VARLET.

Il faut quand même rappeler que nous étions dans une situation très contentieuse et quand on lève un problème de cette nature, c'est une réflexion assez simple qu'il faut mener :

A Roncq, c'est quoi l'école catholique ?

C'est quoi l'école privée ?

C'est une dénomination dans l'histoire qui est extrêmement mouvante.

Mais, pour moi, les choses sont très simples : les deux écoles contribuent du service public d'enseignement !

1. A partir du moment où, philosophiquement parlant, nous sommes d'accord avec ce constat, cela ne pose aucun problème alors que, pour certains, cela pourrait être un problème. C'est une discussion qui peut être ouverte.

Personnellement, je considère qu'ils rendent un service public. En plus, c'est historique dans notre Commune comme dans l'agglomération lilloise et, surtout, pour Roubaix où il y a eu, historiquement, des foyers d'éducation privée extrêmement importants.

C'est donc un fait de l'histoire qui a été entériné par les gouvernements successifs pour aboutir à cette reconnaissance d'un secteur privé qui remplit une mission de service public. Vous retrouvez ce constat dans les hôpitaux et dans d'autres domaines où cela se passe très bien.

A partir du moment où nous étions sur cette longueur d'onde, eh bien nous avons entamé une négociation (on peut le dire). Et je souhaitais qu'au-delà de cette reconnaissance, puisque nous menons déjà de nombreuses actions pendant le temps scolaire mais hors corpus pédagogique, que nous puissions être sur une contribution juste qui ne soit pas critiquable ni par les uns, ni par les autres. Il faut être juste !

Et la justice, vous l'avez dit, Monsieur VARLET, c'est que pour chaque euro dépensé dans le cadre réglementaire dans le public, doit l'être également dans le privé.

2. J'insiste sur le cadre réglementaire puisqu'il y a des choses que, nous collectivité territoriale, nous ne pouvons pas faire dans le secteur privé.

A partir de ce principe, on pouvait tout à fait entamer cette discussion que nous avons eue avec les représentants privés ronquois. Les choses se sont bien passées avec, je dois le dire, une intelligence des situations des deux côtés.

Enfin nous nous posons la question de l'année 2009 et nous attendions de voir comment le droit allait évoluer. Vous l'avez rappelé, Monsieur VARLET, l'histoire jurisprudentielle qui existe à ce jour, nous permet d'être éclairés par rapport à cette situation qui, somme toute, est assez claire et qui fait que nous ne sommes pas dans une situation contentieuse mais dans une réparation juste par rapport à une situation qui était défectueuse auparavant.

Je pense que cette entente de réparation par rapport au secteur privé, qui remplit une mission de service public, ce soir nous honore, mes chers collègues, et nous permettra de continuer l'excellent dialogue que nous avons avec le secteur privé sur notre Commune ; chaque action est menée en parité totale tant pour le sport ou la culture, dans chacun des deux secteurs de l'enseignement.

Je félicite Bruno DUBOIS qui a beaucoup œuvré avec André VARLET pour arriver à cette bonne situation juste et je donne la parole à ceux qui la souhaitent.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

En préambule à cette discussion, je voudrais vous faire une requête dont j'avais d'ailleurs parlé à Monsieur DUBOIS : pour une meilleure efficacité des réunions plénières, il serait souhaitable que les notes de synthèses nous parviennent auparavant, ce qui éviterait de poser des questions dont un certain nombre de réponses figurent dans cette note de synthèse et non pas dans les notes synthétiques.

A ce propos, la dernière réunion plénière a été un peu tendue ; il est dit que, de notre fait, ce soir ce Conseil ne le sera pas. Nous allons discuter très librement, à cœur ouvert, sans acrimonie ni animosité...

M. LE MAIRE –

N'ouvrez pas trop votre cœur...

M. PLOUVIER –

Surtout qu'il a été ouvert à l'âge de 42 ans

M. LE MAIRE –

Il faut qu'il tienne !

M. PLOUVIER –

Il tient bien, je vous rassure.

Bref, à « Action Ronquoise Citoyenne », face à une question d'une telle importance pour l'enseignement privé qui, bien entendu, a bien besoin qu'on lui donne les moyens de bien vivre et de se développer, je crois savoir qu'ils éprouvent quand même des difficultés à équilibrer leur compte d'exploitation en fin d'année... qu'il faille revoir ce forfait nous y sommes tout à fait favorables mais nous pensons que cette question aurait dû faire l'objet d'un large débat.

Monsieur le Maire, je pense que vous auriez dû avoir l'élégance d'inviter les oppositions, et je plaide pour la nôtre, aux réunions préparatoires pour écouter tranquillement les arguments des uns et des autres, ce que l'on pouvait faire et ce qui est un peu plus difficile à réaliser,

pour nous forger une opinion et un jugement éclairés. A l'instant où l'on vous parle, nous ne disposons pas de tous les éléments qui nous permettent de saisir toute la pertinence de la question.

Tout à l'heure, vous parliez de la loi. Or cette loi est un peu ambiguë à ce propos et, dans le document de synthèse qui nous a été transmis, c'est écrit en toutes lettres : on y fait référence à une circulaire qui, elle-même, a fait l'objet de nombreux débats et diverses doctrines...

La loi n'est donc pas formelle et il faut donc qu'on voyage dans l'ambiguïté de cette loi dans l'intérêt de tous.

Comme je l'ai indiqué, nous ne sommes pas du tout opposés à ce que l'on revoie le forfait des écoles privées en tenant compte des ATSEM. On a peut-être une petite différence d'appréciation sur le constat suivant : s'il faut inclure les ATSEM dans le calcul, on ne doit alors prendre en compte que la part « entretien et nettoyage » de ce personnel et non pas la totalité et notamment « l'aide pédagogique ».

Dans ce cas, la loi est assez formelle et permet de ne prendre qu'une partie en charge. Croyez-moi, j'ai lu des tonnes de documents... Ce qui n'était pas le cas précédemment et M. André VARLET m'avait dit que je ne connaissais pas les textes de loi et m'avait gentiment conseillé de m'informer sur Internet, ce que j'ai fait. J'ai alors « bouffé » des tonnes de documents, j'ai lu des dizaines de jurisprudences.

C'est ainsi que, dans notre groupe, nous avons pu prendre cette position.

La semaine dernière, j'ai demandé à Monsieur VARLET quel était le nombre d'ATSEM concernés ; on était incapable de me répondre.

Mais j'ai bien indiqué au début de mon propos que la séance de ce soir ne serait pas tendue... je la laisse donc détendue.

Je rappelle simplement que Monsieur VARLET m'a dit : *ce n'est pas notre problème, il faut aller voir les écoles privées*. Je vous confirme que cela a bien été dit ; d'ailleurs je pense que des échanges auraient dû être enregistrés car même les réunions plénières sont enregistrées.

J'ai donc demandé le quota d'heures que l'on prend pour pouvoir structurer le nouveau calcul ainsi déterminé et je ne le connais pas ! Par conséquent, nous ne disposons pas de cette information précise et c'est pourquoi nous aurions voulu participer de très près à ces discussions. Nous aurions alors pu poser des questions et avoir des réponses.

Monsieur le Maire, après une analyse très fine, il s'agit de savoir où placer le curseur de cette augmentation.

Je vous dis franchement que, dans ces conditions et en l'absence de données précises, nous sommes au regret de ne pas participer au vote mais je voudrais quand même faire un peu de pédagogie à cet instant : ce refus de vote n'est pas non plus une abstention.

M. LE MAIRE –

C'est un peu facile !

En optant pour cette position, vous apparaissez bien devant les représentants de l'enseignement privé : *je n'ai pas voté, c'est la majorité municipale qui ne fait pas bien son travail et qui est mauvaise...*

Or vous disposez de tous les éléments. En outre, vous devez faire votre travail.

Cela fait dix ans que je dis aux oppositions et je l'ai d'ailleurs dit, au cours du précédent mandat, à Monsieur VARLET qui avait parfois la mauvaise foi que vous savez....

(Rires)

Mais je dois ajouter qu'elle était assez policée, ce qui nous a permis de travailler ensemble cette fois et cela se passe très bien. C'est une boutade, bien entendu. Les postures politiques –c'est bien– mais il faut aussi reconnaître quand on fait de la posture politique.

Personnellement, je dis les choses assez simplement. On pourrait gausser pendant des heures sur une question mais...

Voulons-nous être justes par rapport à l'enseignement privé ?

Voulons-nous nous calquer sur ce que nous faisons aujourd'hui sur le service public ?

La situation est simple : tous les éléments d'information vous ont été communiqués et si vous en souhaitez plus, il suffit de les demander.

Je rappelle que j'ai quand même réformé le circuit administratif et notamment la délibération en termes démocratiques pour que vous disposiez des documents beaucoup plus tôt, ce qui nous oblige (je peux vous l'assurer) à des contorsions assez incroyables pour produire dans des temps records la matière qui vous permettra de réfléchir. Ensuite, c'est à vous à vous retourner vers moi, de m'envoyer éventuellement un mail comme vous savez le faire, pour me dire : *Monsieur le Maire, je ne comprends pas tout, éclairez-moi !*

La démocratie, c'est aussi à chacun de prendre les choses résolument en main et de poser des questions à la majorité. Ce n'est pas moi qui vais vous donner la méthode de travail.

Les choses sont assez claires :

- Ou vous dites : *Je suis tout à fait d'accord avec ce principe et je vote donc pour.*
- Ou vous maintenez votre position mais l'absence de vote, excusez-moi, n'est pas une preuve de courage.

M. PLOUVIER –

Mais si, Monsieur le Maire ; c'est une logique.

Vous m'avez interrompu alors que je faisais un peu de pédagogie en expliquant la différence qui existe entre l'abstention et le refus de vote.

L'abstention, c'est quoi ?

Après avoir eu tous les éléments constituant une problématique, on hésite ; on ne sait pas si l'on est pour ou contre. Mais on dispose de tous les éléments pour apprécier une situation.

Un refus de vote, c'est quoi ?

Devant l'imprécision de certains points, on ne peut pas prendre une décision en toute connaissance de cause et sur la base d'un jugement éclairé.

C'est bien la raison pour laquelle je vous ai demandé en préambule, Monsieur le Maire, de pouvoir être présent aux réunions afin de pouvoir en discuter.

M. LE MAIRE –

En droit, Monsieur PLOUVIER, la définition n'est pas du tout celle-là mais nous n'allons pas faire un cours de droit.

Par ailleurs, ce n'est pas un conseil municipal bis ; c'est un échange que nous avons entre collègues par rapport à une préparation du conseil municipal qui est le lieu de débats et nous n'allons pas les multiplier. Personnellement, je suis contre la multiplication incessante des lieux de débats. Que chacun prenne ses responsabilités dans les lieux institutionnels.

Ici, c'est le pouvoir souverain municipal ; c'est ici que les décisions se prennent et elles se préparent avant. Je le répète, vous aviez le temps et le loisir de préparer vos dossiers en questionnant la municipalité. Dès lors et si nous n'avions pas répondu, vous auriez pu dire : *Vous n'avez pas répondu à mon mail de telle date...* ce qui effectivement n'aurait pas été bien.

Ainsi les choses sont très claires et nous avons compris que vous ne souhaitiez pas aller plus avant.

M. PLOUVIER –

Je dois vous dire, Monsieur le Maire, comme je peux le dire à tout le monde, que la position que nous allons prendre, à bien y regarder, c'est la manière la plus efficace de mécontenter tout le monde...

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, une nouvelle fois, d'un sujet qui devrait apaiser, vous allez encore en faire un sujet qui divise.

Ne pensez-vous pas que la situation est suffisamment difficile aujourd'hui pour rajouter de la crise à la crise ?

Il faut apaiser ; il ne faut pas monter les uns contre les autres !

Je le répète. Chacun contribue au service public de l'enseignement. Pourquoi monter les uns contre les autres !

M. PLOUVIER –

Il n'est pas question de monter qui que ce soit contre les autres. Je dis simplement que la position que nous allons certainement adopter, c'est la manière la plus efficace (et nous en sommes parfaitement conscients dans notre groupe) de mécontenter tout le monde.

Nous allons mécontenter les tenants de l'école privée, que nous soutenons également comme nous soutenons ceux de l'école publique.

Or ceux de l'école publique vont nous dire : *Vous êtes d'accord, vous augmentez le forfait !*

Ceux de l'école privée vont nous dire : *Vous êtes d'accord mais vous ne voulez pas augmenter le forfait dans les proportions proposées !*

Donc mécontentement des deux côtés... Voyez que nous avons une position très courageuse et qui nous exclut vraiment de toute forme d'électoralisme. Je ne cherche pas à savoir si cela plaît à l'un ou à l'autre ; je suis une logique très simple : la loi, toute la loi mais pas plus que la loi. Or dans la proposition qui nous est soumise, je pense que l'on est un peu au-delà de ce que la loi prévoit.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, votre raisonnement est absurde (excusez-moi) intellectuellement ; je parle bien entendu de raisonnement.

Vous pleurez dans les chaumières sur les difficultés de l'enseignement privé à joindre les deux bouts mais vous dites que le forfait proposé est trop important... Et vous ajoutez que vous êtes un soutien de l'enseignement privé.

Il faut arriver à y comprendre quelque chose...

M. PLOUVIER –

Il faut effectivement augmenter le forfait aux écoles privées et je le répète avec force, mais ne pas prendre à 100 % la charge des ATSEM. C'est tout.

M. LE MAIRE –

De notre côté, Monsieur PLOUVIER, nous souhaitons simplement une répartition juste (il ne s'agit pas d'augmentation de forfait) qui se traduit mathématiquement par une augmentation. Il s'agit d'une réparation par rapport à un fait que nous avons reconnu comme étant effectivement déséquilibrant et inéquitable entre le service public et le service privé.

Madame COPPIN-QUIVRON, vous avez la parole.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais simplement prendre la parole pour constater que de 600.000 € et quelque euros, on passe à 75.725 € et, compte tenu des affaires en cours en justice actuellement, je pense que le contribuable ronquois peut être très content de cette proposition.

J'ajoute que nous sommes très satisfaits de la manière dont cette affaire a été gérée. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Cela me touche vraiment au fond du cœur ; merci Madame COPPIN-QUIVRON. C'est aussi une reconnaissance pour nos personnels qui y ont beaucoup travaillé.

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

A mon tour, je voudrais rappeler à Monsieur PLOUVIER, qui m'avait posé la question la semaine dernière et je prends mes collègues à témoin, que je lui ai communiqué... mais peut-être était-il étourdi ou pas suffisamment attentif : le nombre d'ATSEM qui travaillent dans nos écoles publiques est de 13,5 postes et certains autour de cette table s'en souviennent certainement. Peut-être cette information vous a-t-elle échappé, Monsieur PLOUVIER. Je vous assure vous l'avoir donnée ; je m'en souviens parce qu'il m'a fallu la rechercher dans mes documents, je ne l'avais pas en tête.

Toujours à propos des ATSEM, je voudrais encore ajouter que si vous voulez vraiment vous mettre dans le calcul très précis du montant des forfaits, je vous ai renvoyé vers M. WALLECAMPS ou M. VERCOUTERE pour avoir communication de ce mode de calcul, qui est relativement complexe. Sachez que l'on ne prend pas en charge la totalité des salaires des ATSEM mais uniquement la partie relative à la période de travail durant le temps scolaire.

Par exemple, des ATSEM assurent la surveillance de cantine entre 11h30 et 13h30, on retranche de leurs horaires pour le calcul du forfait ces deux heures qui ne sont pas du temps scolaire. Et tout est proratisé de cette manière-là ; M. WALLECAMPS et M. VERCOUTERE le savent bien.

M. LE MAIRE –

Merci à tous. Sans autre demande d'intervention, nous passons au vote. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Ne prend pas part au vote « Action Ronquoise Citoyenne »

Merci, mes chers collègues. C'est une bonne nouvelle pour la justice sociale et scolaire.

1.02 - BAIL A CONSTRUCTION CONCLU EN 2007 ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION FONCIERE DE TOURCOING ET ENVIRONS (AFTE) - Avenant n° 1 à conclure pour la voie d'accès entre l'école Saint-François et le Boulevard d'Halluin

Question reportée.

M. LE MAIRE –

Mes chers collègues, je précise que cette délibération a été retirée puisque nous sommes en attente de l'avis du Service des Domaines.

Je passe la parole à Monsieur BOSSUT pour les questions budgétaires.

1.03 - SUBVENTIONNEMENT VILLE-MAISON DES ASSOCIATIONS 2011 - Convention d'objectifs - Avenant n° 1

Dans le prolongement de notre délibération n° 28/06/2011/35 en date du 28 juin 2011 portant subventionnement 2011 à diverses associations (3èmes versements et acomptes), une convention annuelle d'objectifs a été conclue avec la Maison des Associations. Celle-ci formalise l'engagement financier direct (30 000 €) et indirect (mise à disposition de locaux, de matériels et diverses prestations de service...) de notre commune en contrepartie de la participation de cette association à des missions d'intérêt général.

Jusqu'à sa dissolution, (juin 2011) l'Office Municipal des Sports (O.M.S) fédérait et prenait en charge totalement ou partiellement les frais de formation et frais kilométriques des associations sportives roncuquoises. Pour ce qui est des frais de formation, couverts par l'OMS au titre de 2011, la ville en assurera le relais directement à partir de 2012. En revanche, pour ce qui est des frais kilométriques, nous avons convenu avec l'OMS et la Maison des Association que cette dernière se substituerait à l'OMS avec effet dès 2011, en précisant que les modalités de remboursements évolueront entre 2011 (solde dispositif historique) et 2012, cette prochaine année inaugurant un dispositif plus dynamique

En conséquence, il vous est proposé de solder les usages en cours jusqu'en 2011, par voie d'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2011 conclue avec la Maison des Associations.

Cet avenant prend acte des critères prédéfinis par l'OMS (prise en compte des déplacements hors région uniquement, maximum d'attributions de 30 % de l'enveloppe globale dédiée à un même club, production des justificatifs correspondants...) et porte attribution d'une subvention complémentaire à la Maison des Associations de 6 000 € au titre de l'année en cours. La singularité de cet acte additionnel porte dans l'inauguration de la mise en œuvre de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) -deuxième alinéa, permettant à une commune de donner « mandat » à une association en vue de reverser tout ou partie d'un subventionnement à une ou plusieurs autres associations.

Au-delà de l'objet de la présente décision, nous vous informons qu'il vous sera proposé au Conseil Municipal du mois de décembre prochain, une convention triennale d'objectifs (2012/2014) à conclure avec la Maison des Associations. Outre le financement de son fonctionnement « ordinaire », cette nouvelle convention renforcera la délégation donnée à la Maison des Associations pour le versement de subvention à d'autres associations et ce, toujours au titre des frais kilométriques (dispositif revisité) mais aussi pour les frais de formation des encadrants bénévoles des clubs et de formations « Ambassadeurs de la Forme ».

Il s'agira là d'une traduction supplémentaire de ce qui est entrepris depuis plusieurs mois par la ville dans le domaine du sport. La nouvelle Commission Extra Municipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP) y jouant un rôle capital.

Nous vous demandons donc d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de cet avenant n° 1 avec la Maison des Associations

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 8 novembre 2011**

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - EXERCICE BUDGETAIRE 2011 - Décision modificative n° 2

Après nos décisions budgétaires des 21 décembre 2010, 19 avril et 28 juin 2011 ayant trait respectivement au budget primitif 2011, décision modificative n° 1 (2011) et budget supplémentaire 2011, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire en cours, à savoir :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>40 000 €</i>	<i>- 40 000 €</i>
<i>Investissement</i>	<i>+ 381 200 €</i>	<i>+ 381 200 €</i>
Total	+ 341 200 €	+ 341 200 €

*Equilibrée globalement à **341 200 €**, celle-ci prévoit une réduction de crédits de 40 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 381 200 € de crédits nouveaux en dépenses et recettes d'investissement (dont 280 000 € d'opérations patrimoniales et près de 150 000 € d'immobilisations).*

Les documents joints en annexe constituent la matérialité de cette décision modificative n°2.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint en annexe, un tableau récapitulatif intéressant l'autorisation de programme référencée AP 0901 (aménagement urbain du Blanc-Four). Celle-ci fait état de son actualisation.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 8 novembre 2011***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Une décision modificative vous est proposée ainsi qu'une accélération d'autorisation de programme du Blanc-Four.

(Lecture du projet de délibération)

Les crédits nouveaux en dépenses et recettes d'investissement se décomposent de la façon suivante :

280.000 € d'opérations patrimoniales.

C'est une opération blanche, à savoir qu'elle génère de l'actif, notamment par l'achat d'Actival qui avait été valorisé à l'époque par les Domaines pour un montant d'environ 300.000 €. Il nous faut donc l'inscrire dans nos comptes même si nous l'avons obtenu pour l'euro symbolique.

Près de 150.000 € d'immobilisations.

Ce sont des travaux divers, de fin d'exercice 2011, concernant entre autres des clôtures, des travaux à l'école Kergomard.

Quant à l'autorisation de programme relative au Blanc-Four, pour l'année 2011 nous avons inscrit une AP de 734.000 € sur laquelle nous avons apporté une correction de 440.000 € qui concernait notamment la maison de quartier et des travaux divers, qui n'étaient pas encore suffisamment élaborés pour pouvoir les maintenir dans cette AP.

Par contre, récemment, nous avons modifié une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maison de quartier d'un montant de 69.900 €.

Aujourd'hui, nous avons donc des crédits votés totaux pour l'exercice 2011 qui s'élèvent à 363.900 €.

A titre d'information, le vote portera uniquement sur la DM.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un ajustement technique sauf que nous remarquons, au niveau du CCAS, un ajustement de la subvention, à la baisse de 30.000 €. Vous me direz que l'on réajuste les comptes du CCAS.

De notre côté, nous vous rappelons également que, compte tenu de la crise, il serait peut-être bon de proposer d'autres activités pour aider les plus démunis dans la Commune.

Quant à notre position, elle sera conforme à notre habitude : nous n'avons pas voté le budget ; nous voterons donc contre cette décision modificative. Merci.

M. LE MAIRE –

Monsieur BEAUVENTRE.

M. BEAUVENTRE –

Monsieur ZAJDA, quand on réajuste un budget, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre parce que vous êtes dans les chiffres au quotidien.

Un budget dépensé à 85 %, c'est un bon budget.

Un budget dépensé à 60 %, c'est un mauvais budget.

Nous avons donc un budget sur lequel nous travaillons. On fait beaucoup de choses ; vous avez pu le constater ne serait-ce qu'au travers de la Semaine bleue. On essaie de faire le maximum possible pour les familles.

Les familles défavorisées sont reçues quand elles le veulent. Elles ont des secours et vraiment ce qu'il faut. Quand on a la possibilité de le faire, on le fait chaque fois !

Ainsi donc, si le budget est remis à niveau, c'est parce que nous n'avons pas l'utilisation des sommes retirées puisque, encore une fois, le budget est utilisé à fond pour toutes nos actions et tous nos besoins. Comme il reste un reliquat, je ne vois pas pourquoi on le laisserait perdre. Tout est ajusté de façon à ce que tout le monde travaille et, si jamais, il y avait un clash de dernière minute, la Ville est toujours prête à nous accorder ce qui nous est nécessaire.

Je le répète ; un budget dépensé à 65 %, ce n'est pas un bon budget et il y a quelquefois lieu de réduire la voilure.

M. LE MAIRE –

Merci à tous. Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Contre « Roncq avec vous »

1.05 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - DOB
--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'un document synthétique.

Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2012 est soumis au Conseil Municipal pour discussion.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 8 novembre 2011***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons à nouveau.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous entrons aujourd'hui dans la phase de présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement revisité, réactualisé puisqu'il vous a été présenté en novembre 2010 et qu'il nous faut prendre en compte les années 2010 à 2013 ; aujourd'hui nous actualisons 2011 à 2014.

Le PPIF réactualisé fait l'objet également d'une présentation et d'un débat d'orientations budgétaires, qui n'est pas soumis à vote.

Le budget sera présenté le 20 décembre pour être soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Je vais donc vous présenter les différentes dispositions concernant ce PPIF réactualisé et ferai, en préambule, un tour d'horizon.

Nous entrons, mes chers collègues, dans le dernier tiers de ce mandat municipal entamé en 2008 et qui doit normalement trouver son terme en mars 2014. Le mandat en cours se situe dans le prolongement de celui qui a marqué l'installation de notre équipe et majorité municipales aux affaires communales depuis plus de dix ans maintenant, sous la conduite de Vincent LEDOUX, notre Maire. C'est dans cette temporalité que se place notre Débat d'Orientations Budgétaires, dans le respect des principes fondamentaux exprimés dans

notre Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement présenté l'année dernière et sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir.

Au cours de ces dix dernières années, le contexte a bien changé mais nous avons toujours maintenu le cap que nous nous étions fixé, en respectant nos fondamentaux et sans jamais nous soustraire à nos obligations. Tout au contraire nous nous sommes engagés dans de multiples réformes, non sans audace ou courage, dans un souci permanent d'optimisation de nos finances communales et d'équité sociale.

Je ne m'étendrai pas sur la nouvelle crise qui secoue l'Europe et le monde depuis l'été dernier et dont un des enjeux est relatif à l'état de nos finances publiques. Je voudrais simplement dire que l'Etat unitaire décentralisé auquel nous appartenons, exige de notre part, en tant que collectivité territoriale décentralisée, une solidarité dans l'effort partagé et un sens des responsabilités de tous les instants.

Nous devons, collectivement et au-delà des partitions politiques, contribuer au rétablissement des comptes de la Nation, sans rien céder à l'équité et au service de l'intérêt général.

Nous devons prendre notre part dans les efforts à faire, lorsque l'on sait que sur un PIB national de 2 000 milliards d'euros, les prélèvements obligatoires sont de l'ordre de **43%**, dont 22% pour les cotisations sociales, 16% pour l'Etat et plus de **6%** prélevés par les collectivités locales. Ces dernières représentent donc 20 % de la dette totale de notre pays.

Je saisis l'opportunité de la présente pour vous inviter à jeter quelques petits coups d'œil dans le rétroviseur, non par nostalgie mais pour rafraîchir notre mémoire financière.

Sur le plan fiscal tout d'abord, les taux communaux sont inchangés depuis 2001 et ils ne bougeront pas davantage jusqu'à la fin du mandat en 2014. Pas davantage n'ont bougé nos abattements à la base ou pour charges de familles au cours de cette même période.

De la même manière nous avons maintenu le cap de la non-fiscalisation des contributions municipales aux intercommunalités. A savoir que nous aurions pu rajouter une « ligne supplémentaire » dans le budget mais pas de ligne supplémentaire sur les feuilles d'impositions locales des contribuables ronquois.

Durant cette même période, une taxe professionnelle unique (TPU) mise en œuvre en 2002 revenant à LMCU, se traduit depuis lors par une dotation communautaire dont les règles de variation nous échappent. Elle est devenue depuis 2010 une Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et se traduit principalement par une Contribution Economique Territoriale (CET).

Une autre réforme est en cours, relative aux valeurs locatives foncières des locaux professionnels. Elle sera effective en 2014, les années 2012/2013 servant aux déclarations et ajustements.

La fiscalité des ménages sera, elle aussi, réformée au travers d'une nouvelle répartition entre départements et communes et, le cas échéant, les intercommunalités.

La Région ne perçoit plus aujourd'hui de recettes fiscales issues des trois bases : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Le Département ne perçoit plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties alors que, pour les communes, le triptyque historique taxe d'habitation/foncier bâti/foncier non bâti est maintenu.

Au cours du dernier conseil municipal, nous avons voté une taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui a pris le relais de la taxe communale d'électricité.

Enfin la création de la Taxe Unique d'Aménagement et le Versement pour Sous-Densité remplaceront la dizaine de taxes d'urbanisme au 1^{er} mars prochain.

Dans un paysage de fiscalité locale substantiellement réformée et rendue plus lisible, nous avons pu maintenir nos engagements dès l'instant où celles-ci ne sont pas venues impacter nos recettes fiscales. Au contraire, nous pouvons dire que celles-ci ont été plutôt dynamiques, soit grâce au coefficient de révision des valeurs locatives (par la Loi de finances chaque année, votée en fin d'année par le Parlement) mais plus encore grâce au dynamisme de nos assiettes fiscales sur les propriétés bâties, principalement entre 2005 et 2009.

Il nous faudra sans aucun doute « booster » les opérations de construction dans les prochaines années, dans le respect du principe de « ville intense » (refaire la ville sur la ville). A titre indicatif, chaque nouveau logement construit génère en moyenne un produit fiscal de 950 € (T.H et TFPB) supplémentaires. A nous d'apprécier les opérations nouvelles susceptibles d'être édifiées sur notre territoire, sans amputer les terres dédiées à l'agriculture au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sans que cela n'implique d'équipements publics supplémentaires. En toute hypothèse il nous faut entreprendre du renouvellement urbain à Roncq si nous ne voulons pas que notre population recule.

Par ailleurs nous espérons (c'est le vœu que nous formulons) que Lille Métropole Communauté Urbaine pourra maintenir de son côté sa fiscalité uniquement à partir de la Fiscalité Professionnelle Unique. Si ce n'était pas le cas, elle serait alors contrainte de mettre

en œuvre une nouvelle fiscalité mixte (FPU et impôts ménages). Bien qu'il serait prématuré d'imaginer à ce jour pareille hypothèse, on ne saurait pour autant l'exclure à terme. C'est une raison supplémentaire pour rester vigilants dans le domaine fiscal.

Quant aux dotations de l'Etat (principalement la dotation globale de fonctionnement), celles-ci se tassent et se raréfient depuis quelques années. Le gel des dotations de l'Etat en 2011, 2012 et 2013 à leur niveau de 2010 en constitue l'expression la plus forte, même si le principe de péréquation en direction des collectivités territoriales les plus en difficulté est renforcé. Ce point me donne ici à nouveau l'occasion de rappeler l'absence ou l'insuffisance d'éléments de péréquation de la dotation globale de fonctionnement, portant valorisation des efforts de gestion de collectivités comme Roncq. Si les communes en difficulté méritent une attention particulière, les communes vertueuses en gestion méritent également des encouragements de l'Etat.

Quant à notre politique de tarification municipale refondée en 2010 à partir du quotient familial CAF, elle a montré toute sa pertinence et sa justesse au travers de la restauration municipale, des centres aérés ou des garderies et études surveillées... Les familles sont encore plus nombreuses à nous accorder leur confiance pour accueillir leurs enfants pour des activités périscolaires, leur servir des déjeuners équilibrés et ce, dans le rythme de leur choix. Les recettes sont par ailleurs plus dynamiques et plus justes dès l'instant où l'ensemble des revenus des familles est pris en compte. Pour les plus défavorisées, notre CCAS prend en charge une large part du prix à payer. Il nous faudra prolonger cette modélisation à d'autres services tels que l'école municipale de musique et, pourquoi pas, les aides à la pierre (rénovation de façade, récupération eau de pluie ...).

Nous devons concentrer notre soutien en priorité vers les plus modestes ; il s'agit là d'un engagement fort de notre équipe en direction de tous nos concitoyens qui comprennent de mieux en mieux que les efforts doivent être équitablement répartis. Au travers de ce prisme de la tarification municipale, nous faisons un arbitrage le mieux équilibré possible, entre contribuables et usagers. A ces derniers, les plus modestes, beaucoup d'attention municipale, tout en sauvegardant la responsabilisation des uns et des autres, en fonction de leur capacité contributive.

A ce volet financier, je ne peux passer sous silence la nécessaire adéquation des moyens mis en œuvre par notre commune et les résultats constatés, appréciée par une évaluation de tous les instants. Si je prends l'exemple des cantines alors, qu'ici ou là, on regrette une

hypothétique insuffisance de denrées alimentaires servies dans les assiettes de nos enfants, comment se fait-il que l'on constate autant de déchets alimentaires ?

Beaucoup de progrès restent à faire de la part de notre organisation, sans doute, mais aussi de celle des familles, pour qu'elles participent à l'éducation au goût de nos enfants.

Autrement dit, la maîtrise des dépenses publiques ne passe pas uniquement par les crédits budgétaires ou la tarification mais essentiellement par l'optimisation du service rendu. C'est sans doute cela aussi le service républicain, attentif aux gaspillages dans une organisation commune à tous les enfants, leur laissant le choix de consommer en quantités variables et adaptés, selon les âges et les cultures, les plats communément proposés.

Dans le même ordre d'idée, nous revisiterons les modalités de mise en œuvre du « forfait scolaire » (38€) dès la rentrée 2012/2013. Sans remettre en cause les crédits pour les achats communs nécessaires à une classe, nous développerons une formule de « chèques – rentrée scolaire », attribués sans doute en fonction des ressources des familles concernées (action sociale de la caisse des écoles). On prend exemple sur le Département du Nord qui vient de s'inscrire dans cette démarche pour ses collégiens après la Région pour ses lycéens.

C'est donc dans un contexte juridique et financier en mouvement et contraint que nous avons actualisé le PPIF 2011/2014, dans la lignée de ce qui a été annoncé voilà un an dans le cadre du DOB 2010.

Au-delà de notre stabilité fiscale et des concours financiers extérieurs anémiés, nous avons affiché un objectif clair de consolidation de notre **AUTOFINANCEMENT NET**, après remboursement de la dette.

Sur la projection, vous pouvez en constater la croissance : 1.440.000 € en 2011 pour atteindre 1.714.000 € à échéance 2014.

Sans en faire l'alpha et l'oméga de notre politique budgétaire, elle en constitue pour autant le référentiel majeur. Nous avons en 2010 pour objectif de remuscler celui-ci et d'y adosser nos investissements récurrents. Autrement dit, pas de recours à l'emprunt en dehors d'opérations d'envergure telle Actival2, sous réserve de leur faisabilité. Nous verrons, dans les développements qui suivent, que cette ambition est largement traduite au prix de contractions volontaristes des crédits consacrés à la gestion générale de nos services.

Pour cela, nous maintenons une politique, adoptée voilà plusieurs années, de redéploiement des personnels municipaux. Partout où cela est possible, les départs volontaires ou à la

retraite ne sont pas remplacés. Nous sommes passés d'un ratio des frais de personnel de 57% des dépenses réelles de fonctionnement, à 51% à ce jour, contre un ratio national comparable de 60%.

Ces résultats sont permis par une politique de dialogue, de transparence, dans une logique de performance et d'évaluation, en intégrant des éléments variables de rémunération adossés sur les résultats collectifs et individuels.

Nous avons su, dès que la pyramide des âges de nos effectifs nous en a offert la possibilité, nous inscrire dans cette perspective de dégager des marges de manœuvre, en dehors de tout dogme mais avec pragmatisme. Dix ans plus tard les résultats sont là et ceux-ci ne sont pas que comptables. A des effectifs appréciés sur le plan quantitatif, nous avons fait le choix de collaborateurs performants, moins nombreux et mieux payés. Nous maintiendrons cette stratégie de ressources partagées entre des personnels fonctionnaires ou non et le recours à des entreprises extérieures. Ces dernières nous accompagnent pour des activités spécialisées ou ponctuelles telles que restauration, centres aérés, maintenance et entretien de terrains et bâtiments, éclairage public ..., sans oublier le volet insertion.

Dans le cadre des dépenses de gestion, vous pouvez voir l'évolution : au niveau des charges de personnel ou à caractère général, on retrouve les niveaux de 2001. Notre volonté est de maintenir les dépenses de gestion à tout le moins pour pouvoir dégager un autofinancement suffisant pour financer nos investissements.

Dans le cadre de notre politique de personnel, à compter de juillet prochain nous intégrons une participation municipale à déterminer pour les frais de mutuelle santé en direction de nos personnels.

Pour ce qui est des charges à caractère général, celles-ci enregistrent le transfert des charges entre nos services historiquement gérés en régie et la contractualisation de plus en plus prégnante de ceux-ci. Toute la difficulté de cet exercice tient à notre capacité de performer les contrats souscrits, en mettant en œuvre des méthodes de travail contemporaines et, le cas échéant, des niveaux de service requalifiés. **Faire mieux avec moins, tout en sauvegardant une qualité de nos services publics acceptable et raisonnable, voilà en quelque sorte les efforts qu'il nous faut faire.** Ce n'est certes pas facile, ni populaire. Mais nous devons savoir réformer, remettre en question des services qui ne correspondent plus aux exigences du moment.

Quant aux moyens dédiés au secteur associatif, ceux-ci restent aussi forts pour ce qui est des mises à disposition de moyens matériels (salles et équipements). En revanche, nous maintenons la même vigilance pour ce qui est des aides directes (subventions). Il nous revient d'appliquer les recommandations que la Chambre Régionale des Comptes a émises en 2010, notamment pour ce qui est de la trésorerie disponible dans les comptes de nos associations.

Dans le dialogue et la transparence, beaucoup de progrès ont été réalisés dans un domaine dont on nous avait prédit les pires difficultés. Tout au contraire nous avons trouvé, autour de la table, l'intelligence des Présidents d'associations qui deviennent de plus en plus partenaires de la ville, dans des actions qui s'inscrivent de mieux en mieux au service de l'intérêt général. Par la pédagogie et la persévérance, nous atteindrons en 2013 notre objectif de rééquilibrage de nos financements municipaux, tout en initiant progressivement des formules de cotisations associatives variables en fonction des ressources des familles. Là aussi nous sommes dans une logique de valeurs partagées entre partenaires, à partir d'un cadre clairement exprimé et de priorités identifiées.

Enfin toujours dans le domaine de la dépense, il me faut dire quelques mots pour ce qui est du poste de la dette communale.

Le stock de nos emprunts est à ce jour estimé au 31 décembre 2011 de 4,3 M€, ce qui nécessite une annuité de remboursements (capital et intérêts) de l'ordre de 510.000 €.

Nous avons eu la sagesse de ne pas céder aux sirènes des contrats sophistiqués, dits contrats toxiques, à la mode ces cinq dernières années. Bien nous en a pris lorsqu'on regarde les dégâts que ceux-ci ont causés après le mirage des premières années très profitables aux collectivités qui en avaient bénéficié. Je ne vais pas en refaire l'histoire ; vous pouvez le suivre au travers de la presse.

Notre endettement est donc sain (non toxique) et très raisonnable. Aujourd'hui, notre dette est de 320 €/habitant alors que le ratio moyen, pour les communes comme la nôtre, est de 1.100 €/habitant. Des marges de manœuvre substantielles subsistent donc, même si notre intention est de ne recourir à l'emprunt supplémentaire que pour des opérations d'envergure.

Dans le domaine des investissements aussi (ce qui reflète également le poids de la dette), un petit coup d'œil dans le rétroviseur n'est pas inutile. Au cours de ces dix dernières années, nous avons réalisé près de 36 M€ d'investissement. Nous avons eu recours aux emprunts pour moins de 5,5 M€ :

Pour 100 € d'investissement, nous avons autofinancé 85 € et nous avons emprunté 15 €.

En général, on retrouve plutôt le phénomène inverse : 70 % par emprunt et 30 % d'autofinancement, voire 85/15 ou 90/10.

C'est donc une moyenne de 3,5 M€ annuels que les Roncquois investissent chaque année pour les générations qui suivent. Nous continuerons cette politique d'investissement sur fonds propres au cours des trois années qui viennent. L'épargne (autofinancement) et le FCTVA cumulés au cours de cette période permettent de faire face à des investissements récurrents de l'ordre de 5,4 M€ pour les années 2011 à 2014.

A cela s'ajoute le solde disponible (1,2 M€) d'un emprunt souscrit à la fin de 2009, qui n'a pas du tout été mobilisé à ce jour et qui le sera en fin d'année 2011 puisqu'il y a des restes à réaliser sur les investissements 2010 qui seront financés par emprunt, de l'ordre de 6 à 800.000 €. Il nous reste 1,2 M€ d'emprunt qui sera mobilisé selon les besoins au cours de cette période triennale.

De même nous n'excluons pas une nouvelle cession immobilière dans le périmètre des écoles Jaurès/Curie mais cette hypothèse est tributaire de plusieurs conditions.

Au total les investissements proposés pour cette période s'élèvent à un peu plus de 7 M€, compte tenu de l'opération Petite Enfance au Blanc-Four. Il s'agit d'une subvention d'investissement et d'équipement qui sera versée à l'association Service des familles.

Cette opération, portée par l'association Service des familles qui en est le maître d'ouvrage, dans le cadre d'un bail emphytéotique, fait l'objet d'un subventionnement porté de 550 000 € à 1,7 M€ à ce jour, soit une subvention triplée. Comme l'est le projet du Service des familles. D'une simple rénovation à volume constant des bâtiments existants, les professionnels de la petite enfance, les hommes de l'art (architecte et assistant à maîtrise d'ouvrage) ont démontré toute la pertinence d'inscrire cette opération à partir d'une nouvelle construction dès l'instant où cette structure répond non plus seulement à l'accueil des jeunes enfants (30 berceaux au lieu de 24) mais aussi au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), à la Protection Maternelle Infantile (PMI) et aux services communs et siège de l'association. Cet ensemble multi-accueil –RAM/PMI et services communs dédié à la petite enfance– d'un coût initialement et sommairement évalué à 1,3 M€, est désormais compris entre 2,7 et 3 M€, y compris la déconstruction et la location de temporaires, le temps de faire les travaux.

La CAF et le Conseil général du Nord soutiennent d'ores et déjà cette opération à hauteur de 550.000 €.

L'association Services des Familles a engagé de nouvelles démarches auprès de ces institutions pour essayer d'optimiser ce montant. Et d'après les contacts que nous avons eus, nous espérons une contribution de la CAF à hauteur de 1 M€.

C'est donc bien ce quartier du Blanc-Four qui mobilisera l'essentiel des moyens d'investissement, principalement en 2012/2013. La Maison de quartier et l'opération Petite enfance entreront dans une même phase de réalisation de l'ordre de 12 mois, entre le milieu de l'année prochaine et la fin de l'été 2013. Ces deux opérations mobiliseront 2,7 M€ de fonds municipaux.

A cela s'ajouteront la requalification du parvis Saint-Roch, le pourtour de l'église du même nom et une fraction de la rue de Lille, sous une double maîtrise d'ouvrage LMCU/Ville. Cette opération, dont la date de démarrage doit encore être arbitrée, mobilisera des fonds municipaux pour environ 350 000 €. Cette opération Parvis Saint-Roch s'inscrit dans un programme d'aménagement des espaces publics du quartier, dans le prolongement du parking de la Poterie, de la rue des Chalets et du square de la Femme Assise. Ces aménagements auront nécessité la mobilisation de plus de 2,5 M€ dont 1,3 M€ à la charge du budget municipal, le reste étant bien entendu à la charge de LMCU.

Il est par ailleurs envisagé de terminer la rénovation intérieure de l'église Saint-Roch en 2014 ou 2013 si le calendrier des travaux le permet, pour un montant de l'ordre de 300 000 €.

Pour les autres opérations d'investissement qui seront reprises dans le cadre des prochains budgets primitifs ou supplémentaires de 2012, 2013 et 2014, je crois utile de citer :

Le dojo	500 000 € en 2012/2013
La rénovation de l'éclairage public sur le CIT	120.000 € sur les 3 années
L'aménagement et l'accessibilité de l'annexe-mairie	450 000 € en 2013/2014

Reste l'opération Actival2 dans l'ensemble immobilier de 10 000 m2 et dont le transfert de propriété est intervenu en mai dernier. Dans le cadre du DOB, l'année dernière nous avons projeté une enveloppe budgétaire (autorisation de programme) de 5,4 M€ dont 400.000 € affectés à l'acquisition de cette opération. Ce mouvement foncier ayant été réalisé sans débours à l'euro symbolique, l'enveloppe a été ramenée à 5 M€ en prévision d'y relocaliser la bibliothèque/médiathèque et divers autres structures (cinéma, maison des associations)

ainsi que la création d'un lieu de vie polyvalent (rassemblements populaires, expositions, séminaires).

Parallèlement nous avons eu des contacts avec le Théâtre du Nord, le Théâtre de la Licorne, pour imaginer sur ce lieu l'installation d'ateliers de construction de décors et de production ... Nous avons donc sollicité dans ce sens les partenaires naturels de ces institutions (Etat, Région, Département, LMCU) sans écho positif à ce jour. Même la DRAC au titre de l'enveloppe « Bibliothèque/Médiathèque » n'a pas non plus pris d'engagement à ce jour. Nous faisons donc le choix, pour le moment, de mettre cette opération en sommeil, le temps d'entreprendre une étude de faisabilité technique (assistance à maîtrise d'ouvrage) et surtout avec des partenariats solides sur ce site, sans exclure la mixité économique.

Comme nous l'avons toujours dit, le site Actival2 représente une opportunité foncière et une hypothèse de travail qui s'inscrit dans une démarche bien plus large de reconquête d'une 3^{ème} centralité. Elle est un élément parmi bien d'autres tout aussi importants. Aujourd'hui ce dossier n'est pas suffisamment mûr pour trouver une traduction matérielle dans l'année 2012.

Seul un crédit d'environ 100.000 € vous sera proposé au prochain budget primitif pour nous permettre d'approfondir nos réflexions sur ce lieu. Cette mission viendra en complément de celle entreprise plus largement sur le secteur de la 3^{ème} centralité par LMCU.

Pas de renoncement donc relativement à cette opération, bien au contraire. Nous sommes toujours déterminés à la valoriser et à l'optimiser, avec sagesse et raison. Dans cette opération de long terme, le temps sera notre allié.

Pardonnez-moi, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les correspondants de presse et concitoyens qui nous font l'honneur d'écouter nos débats, d'avoir voulu développer mon propos au-delà de votre disponibilité... je sais qu'un match de foot est programmé. Mais j'ai cru utile, dans ce temps charnière du mandat municipal, de rappeler nos fondamentaux budgétaires et financiers ainsi que les opérations d'aménagement pour lesquels les Roncquoises et les Roncquois nous ont renouvelé leur confiance en 2008.

Je voudrais ajouter un mot sur le DOB pour rappeler qu'il reste un document d'orientations, d'intentions, qui ne fait pas l'objet d'un vote. Ce qui est exprimé ce soir n'est pas inscrit dans le marbre. Les budgets seront là pour les traduire, sur un plan plus technique et plus détaillé, pour éventuellement encore les amender.

Pour ce qui est de la technique budgétaire comme je l'ai expliqué en réunion plénière, je crois utile de vous annoncer d'ores et déjà que les opérations d'investissement 2012 seront réparties entre les budgets primitif et supplémentaire.

Pour quelle raison ?

Nous reviendrons d'une part sur les reports de dépenses de l'année en cours qui seront présentés sur les investissements non réalisés (entre 600 et 800 000 €) au budget supplémentaire et qui seront financés par le solde d'emprunt (800.000 €) que nous avons souscrit en 2009. Mais surtout afin d'optimiser notre autofinancement.

En fait, si on avait inscrit la totalité du programme de l'année 2012, on aurait dû faire appel à emprunt au budget primitif que l'on aurait automatiquement annulé au budget supplémentaire.

Inutile donc de présenter un emprunt que l'on annulera ultérieurement. Mieux vaut scinder la présentation du budget en :

- Budget primitif où l'on inscrit toutes les opérations d'investissement
- Budget supplémentaire où on viendra inscrire la Maison des associations, la Maison de quartier du Blanc-Four (400.000 €) et également l'opération Petite enfance (700.000 €) sachant qu'on poursuivra le financement de ces investissements sur l'année 2013.

Le budget primitif reprendra en investissement un montant d'environ 2 M€.

Je voudrais remercier l'ensemble des services municipaux pour la préparation de ce DOB et de ce PPIF, particulièrement M. Bruno DUBOIS, Directeur général des services, et Catherine SERAFINI, Directrice des finances ainsi que toute son équipe. Ils se sont investis totalement et sans faille dans la préparation de ces éléments budgétaires. Je les en remercie fort chaleureusement parce qu'ils ont vraiment été les chevilles ouvrières de cette préparation.

Merci également à l'ensemble des équipes techniques pour leur contribution dans les diverses simulations.

Merci à l'équipe municipale qui a largement nourri ces débats et amendé cette préparation budgétaire dans le cadre de ce DOB et de ce PPIF.

Merci enfin à Monsieur le Maire de sa confiance mais aussi de sa détermination dans le cap qu'il nous a fixé depuis plus de dix ans maintenant. Vous avez fait le choix courageux, non démagogique, de la transparence, de la responsabilité et de la solidarité envers les plus défavorisés.

Notre santé financière est saine et réelle. Pour autant vous nous demandez, Monsieur le Maire, de ne jamais lâcher la bride, non par dogmatisme mais par souci d'optimiser nos

deniers, quitte à ce que cela apparaisse paradoxal. Au contraire, vous nous demandez sans cesse une évaluation des actions entreprises, une appréciation de la reconduction des actions, une optimisation des moyens.

Ces exigences, il nous appartient tous de les partager, chez nos collaborateurs, au sein de l'équipe municipale ainsi que chez tous nos partenaires associatifs.

Les temps difficiles dans lesquels nous sommes entrés depuis quelques années maintenant, vous les aviez anticipés non par pessimisme mais par clairvoyance et anticipation. Sans prise de risque hasardeuse, vous recherchez le meilleur et le singulier.

Je vous remercie pour votre attention et laisse le soin à Monsieur le Maire d'ouvrir le débat.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, quand quelqu'un me dira que vous n'êtes pas bavard mais réservé, je ne le croirai plus !

Chers collègues, on voit Patrick BOSSUT passionné par ce qu'il fait, avec beaucoup d'entrain et d'enthousiasme, on le remercie et on le félicite. Même si les compliments sont un peu forts, cela fait toujours plaisir.

Bravo à vous.

Bravo à vos services.

Merci à M. DUBOIS, à Mme SERAFINI.

Bravo à tous.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que la présentation a été longue mais c'était intéressant à écouter. Comme vous avez été long, Monsieur BOSSUT, je vous pardonne et je serai très court.

Evidemment, c'est un débat d'orientations budgétaires : débat et orientations.

De quoi voulez-vous que nous débattions ?

Tout est déjà décidé.

De quelles orientations voulez-vous que l'on discute ?

Tout est déjà traduit dans le plan pluriannuel.

Vous vous êtes livré à un exercice qui est assez convenu, un exercice d'autosatisfaction pour ne pas être trop méchant mais c'est normal. A votre place, je ferais peut-être la même chose.

A Action Roncquoise Citoyenne, nous avons une vision différente des choses. Nous nous en sommes déjà expliqués les années précédentes et nous n'allons donc pas refaire le discours.

Vous présentez les choses qui vous sont favorables, mais c'est normal ; vous vendez bien votre produit mais il y a moyen de voir les choses de façon un peu différente.

Je ne vais pas trop me lancer dans ce débat ; on le verra peut-être un peu plus tard.

Sur l'exercice de politique générale auquel vous vous êtes livré, permettez-moi quand même de vous rappeler un chiffre. Vous avez signalé que, dans l'endettement global de la France qui est d'à peu près 1.700 milliards d'euros, les collectivités territoriales représentaient 20 %... Je crois que les économistes, que je ne suis pas et que vous êtes sans doute plus que moi, considèrent quand même que la part de la dette des collectivités se situe entre 7 et 10 %... Cela pour la petite histoire.

Je vais m'arrêter quand même sur quelques lignes budgétaires que j'ai relevées. Il y a des choses qui disparaissent, il y a des choses qui arrivent, d'autres sont modifiées comme le centre de la Petite Enfance et je pense que l'on peut s'en féliciter. J'ai d'ailleurs eu le plaisir d'être invité par M. BEAUVENTRE à me rendre ce matin au Blanc-Four où nous avons pu constater que les conditions d'accueil de nos enfants et des gens qui y travaillent sont un peu misérables. On peut donc se réjouir de passer d'une rénovation à une nouvelle construction ; c'est une très bonne chose mais je dis aussi que c'est possible parce que vous avez dégagé de l'argent que vous avez pris au centre Actival2, que vous reportez aux Calendes grecques. C'est bien cela que cela veut dire et, pour ma part, je n'y vois qu'avantage. Nous n'avons jamais été de chauds partisans de ce projet et, pour terminer, si ce n'est pas un enterrement de première classe, en tout cas le projet a quand même du plomb dans l'aile. Vous l'avez dit d'une façon bien enjolivée mais, en finale, c'est bien ce que cela veut dire.

On fait le centre de la Petite Enfance, et je vous en donne quitus parce que c'est une très bonne chose. Mais on reporte à beaucoup plus loin le projet Actival2, ce qui nous réjouit,

parce que nous considérons que ce projet d'envergure devait quand même avoir l'assentiment de notre population.

Pour tout le reste de la politique générale, on en reparlera plus tard et, pour ce qui me concerne, j'en ai ainsi terminé.

Merci, Monsieur BOSSUT ; merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

En tant que financier, je ne peux que dire que c'est un très beau bilan. Nous avons une très bonne capacité d'autofinancement qui nous permettra, dans l'avenir, soit d'éviter certains emprunts qui ne sont plus trop à la mode, soit d'éviter certaines mauvaises surprises de recettes qui deviennent plus hypothétiques... l'avenir nous le dira.

Il y a toutefois quelques petites remarques à faire, notamment au niveau des charges de gestion : c'est en essayant de les ajuster au mieux que l'on peut dégager une capacité d'autofinancement plus importante.

Nous remarquons que les charges à caractère général réussissent à diminuer jusqu'en 2014. En 2010 on avait réussi à les baisser à 3,8 M€ et en 2011 on est déjà à 4,2 M€ ; va-t-on réussir à garder un rythme soutenu de maîtrise ?

J'ai tout de même un peu peur car on entend toujours tout ce qui augmente... Franchement, va-t-on parvenir à une baisse aussi positive ?

Au niveau des charges de personnel, on constate également une diminution de 150.000 € environ entre 2011 et 2014 compte tenu de départs de retraite ; vous l'avez signalé comme le fait que les gens travaillaient un peu plus en étant un peu mieux payés. Mais on doit encore leur faire faire quelques efforts à ce niveau-là.

Je ne retrouve pas certaines propositions que nous avons faites, notamment concernant la taxe sur l'électricité. Nous avons proposé plutôt un subventionnement en faveur des plus démunis pour réaliser des économies d'énergie. On ne le retrouve pas dans ce DOB, ni dans les lignes de subventions.

Toujours dans le cadre des subventions, on remarque tout de même qu'elles augmentent de 100.000 € en 2014. Vous avez expliqué que les associations auraient alors apuré leurs fonds mais ce sera également une année électorale.

Un dernier point par rapport au PPIF : concernant Actival2, vous avez indiqué que pour l'instant on ne budgétisait plus rien dans l'attente de connaître les dépenses. Dans un PPIF précédent, pardonnez-moi d'utiliser cette expression : *on l'avait un peu mis au pifomètre...* On le retire dans l'attente de chiffres un peu plus précis. Tant mieux car il est vrai que nous nous inquiétions à ce sujet. Au moins, on y verra plus clair après cette étude.

Je vous remercie d'avoir tenu compte de mes remarques.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur ZAJDA.

Vous avez soulevé plusieurs points très techniques.

Sur le problème de l'électricité, vous savez que c'est le Conseil général qui gère ces questions. Il existe un fonds départemental mais il arrive, en cas de ruptures lourdes et rapides, que le CCAS en prenne à son compte. Ce type d'action fonctionne donc déjà aujourd'hui.

A propos des associations, un énorme travail d'intelligence a été mené parce que, culturellement parlant, nous n'étions pas du tout dans ce système de pensée. De réels progrès ont été enregistrés.

L'électoralisme voudrait, Monsieur ZAJDA, que nous ne réformions pas ; cela aurait été beaucoup plus simple parce que cela génère des incompréhensions, des inquiétudes, des peurs ; tout le monde n'a pas le même degré de compréhension par rapport à la question posée. Nous n'avons jamais caché que nous remontions un certain nombre de choses en fonction des activités des associations. Les associations fonctionnent et font ce que nous ne faisons pas.

Vous êtes un observateur très scrupuleux comme nous le sommes. Vous avez sans doute vu le rapport notamment sur les Restos du cœur : cela coûte moins cher de le faire faire par les associations que par l'Etat... C'est le rapport de la Chambre des comptes !

J'ai envie de dire que tout ce qui peut être fait, mieux et bien, par des organismes extérieurs, tant mieux et tout ce qui est fait par les associations va dans le bon sens.

Pour ma part, je ne suis pas du tout dans cette année électorale, comme vous le dites.

Actival2... pas question de l'enterrer mais il faut poser les choses. Pourquoi ?

Vous avez observé comme moi que l'environnement bouge et que la DRAC qui était partenaire... je me tourne vers mon collègue, Thibault TELLIER, qui a beaucoup travaillé sur ce sujet. Depuis deux ans, nous avons toujours mis la DRAC au tour de table. Or celle-ci ne nous répond pas positivement parce que les crédits de l'Etat sont ce qu'ils sont aujourd'hui.

A la date à laquelle je vous parle, les subventionnements ne sont pas automatiques et ne sont pas acquis. Il faut donc être prudent en la matière : il faut donc bien poser le problème. C'est un dossier qui va nous entraîner pour un certain nombre d'années et il faut donc bien en mesurer les besoins, voir s'ils sont bien adaptés.

Tout ce que nous faisons, Monsieur PLOUVIER, reste toujours des hypothèses de travail. Et nous avons également beaucoup travaillé sur la Petite Enfance ; nous nous sommes posé beaucoup de questions.

Parlant de PPIF, parfois ce n'est pas simple.

Quand le Gouvernement nous dit... *Allez-y, lancez les projets...* Nous les lançons avec les éléments dont nous disposons mais, sur trois ans de temps, le projet a évolué. Il n'y avait pas de RAM, pas de service aussi développé ; il faut donc s'adapter en permanence.

J'oserais dire quand même, Monsieur PLOUVIER, qu'il y a ensuite un principe de réalité.

Je respecte vraiment toutes les oppositions et on peut être contre. Mais, dans le même temps, il y a des indicateurs précis, qui sont incontestables.

Quand M. BOSSUT nous dit très justement : *quand on dépense 100 €... 85 € viennent de l'autofinancement* (ce n'est pas de l'invention) *et 15 € proviennent de l'emprunt.*

Je voudrais que vous regardiez autour de vous le nombre de communes qui peuvent s'enorgueillir de ce type de fonctionnement.

Je conclus : 320 € par rapport aux 1.100 € de dette/habitant par rapport à l'environnement immédiat, il n'y a pas photo !

On peut être contre un certain nombre de projets, je le conçois parfaitement bien, mais il y a aussi la réalité budgétaire de la ville de Roncq depuis 10 ans. C'est ainsi, il y a de la vertu et je n'hésite jamais à en parler quand je suis dans d'autres sphères.

J'étais dans le cadre du réseau VIF où on me parlait encore une fois des subventions versées dans le cadre de la Politique de la ville. C'est très bien sauf qu'il y a aussi des villes qui ne sont pas –heureusement– dans les dispositifs Politique de la ville mais qui financent tout, à « plein pot » sans compensation. Cela veut dire que la vertu n'est jamais récompensée aujourd'hui.

J'en ai même parlé avec plusieurs candidats sénateurs dont René VANDIERENDONCK, à qui j'ai dit et plusieurs peuvent en témoigner : *Si tu es élu, il faut faire évoluer la loi de telle manière à pouvoir prendre en compte, dans les dispositifs de compensation, les vertus des villes en fonction d'un certain nombre de critères.* Vertueux non pas en amassant de l'argent mais avec un niveau d'activité et de service qui soit tout à fait probant.

Je voulais simplement dire à Monsieur ZAJDA que ce projet n'est absolument pas enterré. On va toutefois bien le repositionner en fonction des contraintes de l'environnement parce que nous sommes, aujourd'hui, face à un avenir très incertain. Je lisais encore récemment une chronique qui terminait par... *Nous allons regarder le cercueil de nos illusions passées.* On en est là aujourd'hui, on est impuissant face au passage du cercueil de nos illusions.
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

A propos du projet Actival, je n'ai pas dit qu'il était enterré. Je signalais mon accord pour avoir de bonnes bases de travail pour pouvoir le financer.

M. LE MAIRE –

Et nous continuons le travail, bien entendu.
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous reprenez tout ce qui a été dit concernant le budget. Et j'ai dit que, ce soir, je ne voulais pas être désagréable. Evidemment notre endettement est faible et ce pour diverses raisons, dont la principale que vous occulterez (c'est tout à fait normal) : la Chambre régionale des comptes a bien spécifié que la charge pesant sur les ménages à Roncq est à peu près 50 % plus élevée que dans les communes de taille comparable. Il faut donc relativiser. C'était écrit en toutes lettres.

M. LE MAIRE –

Vous avez des interprétations tout à fait fantaisistes.

M. PLOUVIER –

J'ai lu ce rapport de la Chambre des comptes plusieurs fois, du début à la fin.

M. LE MAIRE –

Je veux bien tout entendre mais pas ce genre de remarque.

M. PLOUVIER –

Monsieur le Maire, vous dites : c'est formidable, tout va bien !

M. LE MAIRE –

Oui, tout va bien. Il faut rassurer les Roncquois.

Que vous fassiez votre travail d'opposition pour dire que vous n'êtes pas d'accord, c'est normal. Mais faites alors une contre proposition.

Quelles sont vos idées ? On ne les connaît pas !

J'aurais aimé vous entendre sur le forfait scolaire et savoir comment vous faisiez. On ne vous a pas entendu.

M. PLOUVIER –

Si vous m'aviez invité, je vous l'aurais expliqué.

On n'y revient pas, je m'en suis largement expliqué.

Concernant l'état de nos finances, bien entendu vous oubliez de dire que vous faites de la gestion dynamique du patrimoine immobilier.

M. LE MAIRE –

Et alors ?

M. PLOUVIER –

Cela veut donc dire que, sur le mandat, vous allez vendre pour 3 M€...

M. LE MAIRE –

Et nous allons produire un outil tout neuf !

M. PLOUVIER –

Je ne voulais pas être désagréable ce soir mais vous m'y avez un peu forcé par tout ce que vous avez dit tout à l'heure.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, nous ne sommes pas désagréables ; nous nous disons les choses.
Monsieur BOSSUT, vous souhaitez intervenir.

M. BOSSUT –

Je voudrais simplement rappeler que le poids de la dette de toutes les collectivités territoriales (Région, Département...) représente 20 % et non pas 7 %. Et c'est normal puisque les collectivités territoriales contribuent aux investissements de la nation et financent 80 % des investissements publics ; il faut le savoir. Tant mieux mais il faut également faire notre part d'effort.

Concernant Actival2, j'ai dit dans mon préambule que ce projet sera financé principalement par emprunt. Il s'agit d'une opération très longue, qui sera portée sur plusieurs exercices.
Pourquoi pouvons-nous le faire ?

Le poids de notre endettement est de 320 €/habitant alors que la moyenne est de 1100 € et ce n'est qu'une moyenne. Des communes sont à 1500 voire 2000 € ; elles ne financent plus rien et remboursent leur dette, éventuellement par le fonds de compensation de TVA.

Aujourd'hui, nous pouvons le faire parce que nous avons une marge suffisante et il faut l'utiliser. Dans la projection, justement par la valorisation du patrimoine immobilier, on pourra autofinancer éventuellement cette opération parce que nous pratiquons aujourd'hui une gestion dynamique.

M. LE MAIRE –

Pour compléter vos propos, Monsieur BOSSUT, et pour conclure, nous avons effectivement consommé 36 M€ durant ces dernières années et c'est ce qui est injecté dans l'économie française. Il ne faut pas oublier que les collectivités publiques contribuent du dynamisme de l'économie française ; on ne peut donc que se réjouir des activités que nous donnons et des dépenses que nous faisons. Il faut le dire aussi et je conclus : la Ville de Roncq, financièrement, est en bonne santé.

On peut ne pas être d'accord sur les actions et les perspectives ; c'est tout à fait normal.
Mais le budget est positif.

L'endettement est sain.

Il n'y a pas d'augmentation d'impôts ; nous avons maintenu, dans la contrainte financière actuelle, la non-augmentation des impôts.

Tout le monde doit le reconnaître. Ensuite, chacun en fonction des stratégies, qui sont les siennes, propose des actions nouvelles aux Roncquois.

Les choses sont extrêmement simples et vouloir dire le contraire, est d'abord malhonnête et, par ailleurs, dans un contexte de crise, aujourd'hui nous avons tous à nous rassembler sur des chiffres incontestables et apaiser. En tout cas, mon objectif sera toujours d'apaiser les situations au maximum et faire en sorte que les gens s'entendent au-delà des divergences d'opinion et de sensibilité. C'est absolument fondamental pour moi.

Nous en avons ainsi terminé et je vous souhaite une excellente soirée. Nous nous retrouverons le 20 décembre.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 25.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.